

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: MME HÉLÈNE LAUZON, présidente
 M. YVES ARCHAMBAULT, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET D'IMPLANTATION DU PAVILLON
D'ART CANADIEN DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 avril, 19 h
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 AVRIL 2007 1
 MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 6
 PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE 9

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

CLAUDE PAULIN 15
 PHYLLIS LAMBERT 18
 PIERRE FORTIER 22
 LOUISE O'SULLIVAN 27
 ADÈLE HÉBERT 30
 RICHARD YOFE 37
 TOM REINER
 ALLAN GOLDEN
 ADÈLE HÉBERT
 MANUEL SHACTER
 LOUISE O'SULLIVAN
 CLAUDE PAULIN

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette assemblée de consultation sur le projet d'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

10 Good evening, Ladies and Gentlemen, and welcome to this public hearing on the Montreal Museum of Fine Arts proposal regarding the implementation of its Canadian art pavilion.

Je m'appelle Hélène Lauzon. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je préside la consultation qui débute ce soir. Je suis secondée par monsieur Yves Archambault également commissaire de l'Office.

15 My name is Hélène Lauzon. I am a member of the Montreal public consultation Office and I will be chairing this public consultation which starts tonight. I am assisted by Mr Yves Archambault also a member of the Office.

20 Le personnel qui nous accompagne comprend monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office, madame Sylvie Trudel, analyste et secrétaire de la commission, messieurs Gabriel Lemonde et Faustin Nsabimana, préposés à l'accueil et au registre; madame Louise Philibert prendra en sténotypie les échanges de ce soir et monsieur Lamontagne quant à lui s'occupera de la sonorisation.

25 The Office staff with us tonight includes *monsieur* Luc Doray, general councillor at the Office, Mrs Sylvie Trudel, analyst and secretary of the commission, Mr Gabriel Lemonde and Mr Faustin Nsabimana who will be sitting at the reception and who will be also responsible of our register. Mrs Louise Philibert will stenotype all the verbal exchanges of tonight and Mr Yves Lamontagne will take care of the sound system.

30 Je vous signale que cette assemblée est enregistrée et sténotypée. Tant l'enregistrement que la transcription des échanges seront accessibles au public.

35 Tonight's meeting is recorded and stenoyped; both the recording and the transcription will be available to the public.

40 À ma droite, se retrouvent les représentants... je voulais être certaine, moi j'ai écrit la Ville, mais la Ville se retrouve à ma gauche, alors, à ma droite se retrouve les représentants du Musée et donc, les représentants du promoteur et à ma gauche, les représentants du service de l'arrondissement de la Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie.

At my right, will be sitting the promoter, Museum of Fine Arts and, at my left, the representatives of the City of Montréal.

45 Le porte-parole de l'équipe municipale est monsieur Jean Laberge, architecte au service de la Direction de l'aménagement urbain et des Services aux entreprises de l'arrondissement Ville-Marie; il nous présentera tout à l'heure les membres du personnel de l'arrondissement qui l'accompagnent.

50 Mr Jean Laberge will be speaking for the City tonight and will later present his team. He's an architect with the planning service of the borough.

À l'autre table sont assis les représentants du promoteur, et je demanderai tout à l'heure à monsieur Paul Lavallée, directeur de l'administration du Musée des Beaux-Arts, porte-parole du groupe, de nous les présenter.

60 Quelques mots maintenant sur l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal. En vertu de la Charte de la ville, l'Office a pour mandat de consulter les citoyens sur des projets qui relèvent de la compétence de la Ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Sa mission est basée sur le principe voulant que les citoyens bénéficient du droit de faire valoir leur opinion et d'influencer le processus décisionnel.

65 The Office consultation holds public hearings relating to matters under jurisdiction of the City of Montréal, notably urban planning and development projects. It's mission is based on the principle that citizens have the right to voice their opinion and influence the decision making process.

70 L'Office s'est dotée de règles visant à s'assurer que les consultations sont crédibles, transparentes et efficaces. Ses commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie dont vous pouvez d'ailleurs prendre connaissance à la table d'accueil et sur le site internet de l'Office. Les commissaires de l'Office ne sont ni des élus ni des fonctionnaires.

75 The Office has adopted rules to ensure that consultations are credible, transparent and effective. It's commissioners must abide by a code of ethics that is available here or on the Office's website. The commissioners are not elected members neither civil servants.

Cette consultation est prévue dans la Charte de la Ville et elle se déroule selon les règles de l'Office de consultation publique.

80 Tonight's consultation is held in compliance with the City of Montréal's Charter and follows the Office's rules.

85 Après la consultation, l'Office fera un rapport au maire et au président du comité exécutif. À la lumière de ce rapport et après analyse, le conseil municipal adoptera les projets de règlement avec ou sans modification ou les rejettera.

90 Once the consultation is over, the Office will submit a report to the mayor and to the chairman of the executive committee. The decisions about the proposed bylaws will be taken by the municipal council with or without any modification or the bylaw maybe rejected.

95 La Ville a annoncé cette consultation dans plusieurs journaux. De son côté, l'Office a fait distribuer un feuillet d'information dans les rues voisines de l'îlot visé par le projet. Il a également mis la documentation du projet à la disponibilité du public qui peut la consulter, notamment au bureau de l'arrondissement Ville-Marie, au greffe de la Ville ou encore sur le site internet de l'Office.

100 Tonight's public consultation was announced in various newspapers. The Office also distributed a pamphlet in the neighbourhood and had all the documentation regarding the project accessible for the public.

105 Comme toutes les consultations publiques de l'Office, celle-ci se fera en deux parties. La première partie qui débute ce soir permettra aux citoyens et à la commission de prendre connaissance du projet et d'obtenir toute l'information possible. En première partie, ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion, ni de faire valoir ses commentaires, mais bien de s'informer. La deuxième partie, qui se tiendra le 8 mai prochain dans les mêmes locaux à la même heure, c'est-à-dire à 19 heures, vise à permettre aux citoyens de prendre position sur le projet. La commission entendra alors, à ce moment-là, le 8 mai, tous ceux et celles qui désirent s'exprimer. La deuxième partie de la consultation est donc consacrée exclusivement aux mémoires et aux commentaires des citoyens.

110 En attendant, les citoyens qui le veulent pourront préparer un mémoire qu'ils seront invités à présenter à la commission le 8 mai. Je vous en reparlerai à la fin de la soirée. Ce mémoire devra être déposé au bureau de l'Office de consultation publique au plus tard le 4 mai. Toute personne qui désire soumettre des commentaires verbalement, sans mémoire, devra également s'inscrire auprès de l'Office au plus tard le 4 mai.

120 Like all public consultations, this one will be held in two parts. In the first part, which starts today, the project is presented to the citizens who may then ask questions. This is no time for comments or opinions but for sharing information on the draft bylaws and their consequences. Today's meeting is only for information purpose with the presentation of the project followed by a period of questions. Tonight, the commission will not receive any comment or brief. During the second part of the hearing, citizens are invited to express their opinions and comments. It will be devoted exclusively to receive opinions and comments presented either verbally or in writing. It will take place on May 8th in the same premises at the same time, 7 o'clock.

125 Those who wish to submit their comments in writing will have to file their brief by May 4th. Those who prefer to submit their comments verbally have to be registered by May 4th also.

130 Ce soir, je vais d'abord inviter les responsables à présenter le dossier que comprend la modification du Plan d'urbanisme et la présentation du projet de règlement visant l'implantation du pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts, lequel modifie le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie.

135 La présentation se fera en français. Ensuite, nous prendrons une pause pour permettre aux citoyens de s'inscrire au registre qui est à la table d'accueil. Toute personne qui veut poser une question doit s'inscrire à la table d'accueil. Au retour de la pause, j'inviterai ces personnes à s'asseoir à la table devant nous selon l'ordre d'inscription et à poser leurs questions.

140 Je demanderai aux gens de s'identifier avant de parler puisque notre assemblée de ce soir est enregistrée. Je permettrai deux questions par intervention. Toutefois, puisque le registre demeure ouvert, vous avez la possibilité de vous réinscrire pour revenir poser d'autres questions. Les questions pourront être posées en français ou en anglais et nous ferons de notre mieux afin que les réponses soient données dans la langue de votre choix.

145 Je vous demande de ne pas faire de préambule et d'éviter les sous-questions. Je vous demande aussi, encore une fois, de réserver vos opinions pour la séance du 8 mai.

150 In a few minutes, Mr Laberge and the representatives from the promoter, the Museum of Fine Arts, will present the urban plan draft modification proposal, the draft bylaw regarding the implementation of the museum canadian art pavilion which modify the urban planning of the borough and the museum proposal. This presentation will be primarily in French.

155 After the presentation, we will take break during which those of you who wish to ask questions can register at the table indicated as such. After the break, I will ask the persons who gave their names to come down and sit in front of us to ask their questions. Questions can be asked in English or in French. We will do our best to provide the answer in the language in which the question was posed. I will allow two questions at a time. However, the register will be kept open and you may give your name again for additional questions.

160 Please avoid preamble of your questions. Also, please hold your opinion and comments for the second part of the hearing on May 8th.

165 Si la commission constate qu'il est nécessaire de poursuivre la période de questions pour ce soir parce qu'il y a trop de questions, nous tiendrons une seconde séance d'information qui pourrait se poursuivre jeudi soir cette semaine, ici même, à la même heure.

If necessary, because there are too many questions, the information period could be postponed this Thursday, on April 19th, same premises, same time.

170 Toutes les questions doivent être adressées à la présidente de la commission, donc, à moi. Les réponses doivent aussi être adressées à la commission. Il n'y a donc aucun échange direct entre les porte-parole, les personnes ressources et le public.

175 Questions and answers must be addressed to the chair. There will be no direct exchange between the public and the representatives of the City or the owner.

180 Monsieur Archambault et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai aussi que toute question recevra une réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de l'assemblée, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais. La réponse fera partie du dossier de documentation accessible au public.

185 Monsieur Archambault and myself may intervene at any time to obtain additional information or details. I will ensure that all questions receive an answer. If the answer cannot be provided tonight, it will have to be provided to the Office shortly and be accessible to the public.

 Quand il n'y aura plus personne d'inscrit au registre et qu'il n'y aura plus d'information supplémentaire à obtenir, je déclarerai que la première partie de l'assemblée est terminée.

190 When all citizens registered will have been heard and no other information will be required, I will close tonight's public consultation hearing.

195 J'ai pour tâche de favoriser la participation de tout le monde. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Je ne permettrai donc ni manifestation, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. Je demande aussi à tous ceux qui ont des téléphones cellulaires ou tout autre appareil électronique de bien vouloir les éteindre ou de les mettre en mode silencieux.

200 My duty is to encourage participation and make sure everybody has access to relevant information. This can only be achieved when all parties adopt a polite respectful behaviour. This is why I will not tolerate any form of demonstration, disagreeable remark or defamatory comment. And to those who have a cellular phone or any other electronic device, please make sure that your ringer is off.

205 J'invite maintenant monsieur Paul Lavallée à nous présenter les personnes qui l'accompagnent ce soir.

 I invite now Mr Paul Lavallée from the Museum to present his team.

210 **M. PAUL LAVALLÉE:**

Bonsoir. Pour la présentation du projet, la partie architecturale, ce sera madame Lambert de la firme Provencher Roy ; pour ce qui est des éléments patrimoniaux, monsieur Jean-Claude Marsan et il y a également monsieur Geoffrion de la firme Provencher Roy. Voilà.

215 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Je vais maintenant demander à monsieur Laberge de présenter son équipe pour ce soir.

220 **M. JEAN LABERGE:**

Alors, on n'est que deux de l'arrondissement Ville-Marie, il y a Sylvie Champagne, conseillère en aménagement et moi, Jean Laberge, architecte.

225 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Merci. Alors, je demanderais maintenant au promoteur, le Musée des Beaux-Arts de débiter sa présentation.

230 **M. PAUL LAVALLÉE:**

Je cède la parole à madame Lambert.

MME MARIE-CLAUDE LAMBERT:

235 Parfait. Bonsoir. Alors, le projet pour le nouveau pavillon Erskine & American répond donc à la volonté du Musée des Beaux-Arts de Montréal de développer un lieu pour exposer sa collection permanente d'art canadien. Le bâtiment, l'église Erskine, est situé à l'intersection des rues Sherbrooke et de l'avenue du Musée. C'est un bâtiment qui a été construit en 1893-1894 par l'architecte montréalais d'origine écossaise Alexander Cowper Hutchison.

240 C'est une église qui a été construite à la demande de la congrégation presbytérienne des Sécessionnistes d'Écosse. L'église présente une architecture d'un style néo-roman qui s'inspire grandement de l'œuvre de l'architecte américain Richardson. Donc, le bâtiment se compose de deux volumes juxtés. Le premier, donc, l'avant de l'édifice, comporte le sanctuaire et est surmonté d'une toiture en pente à deux versants ; le second situé juste derrière le premier abrite quant à lui les espaces communautaires de la congrégation.

245 L'intérieur d'origine juxtaposait un sanctuaire de type auditorium et une église du dimanche de plan Akron. Cet aménagement reflétait en fait les tendances les plus avancées de l'architecture religieuse presbytérienne de l'époque. Suite à l'incorporation de l'église Erskine à l'Église Unie du

250

Canada et à sa fusion avec l'Église American Presbyterian en 1934, l'église va être complètement réaménagée en 1937-1938.

255 C'est l'architecte Percy Nobbs, un architecte de Montréal, qui va complètement réorganiser le sanctuaire ainsi que l'ensemble des espaces communautaires. L'aménagement du sanctuaire, contrairement au plan d'origine qui était fait selon une diagonale, va maintenant être fait sur un axe central perpendiculaire à la façade principale située sur la rue Sherbrooke. Alors, la table de liturgie originalement placée dans le coin nord-est va être déplacée, donc, en plein centre de
260 l'église, en fait dans l'axe central ; les bancs vont subir une rotation pour faire face au nouvel emplacement de l'hôtel, le jubé aussi va être complètement reconfiguré d'une forme en sabot... va être reconfiguré tout simplement pour lui aussi se replacer dans l'axe central de l'église afin de faire face à l'hôtel.

265 À ce moment-là, c'est durant cette restauration que vont être ajoutés à l'église une collection de vitraux faits par l'atelier Tiffany de New-York. Ces vitraux vont être placés, donc, il y en a 6 qui vont être placés dans la nouvelle chapelle et tous les autres vont être placés dans le sanctuaire principal sur la façade ouest et sur la façade est.

270 Juste vous indiquer que la ligne tiretée qui est indiquée sur les deux plans indique les secteurs qui ont être affectés par les transformations qui sont proposées dans le projet du nouveau pavillon d'art canadien.

275 Au niveau des élévations. Les espaces communautaires en plus d'être complètement transformés vont aussi... il va y avoir un ajout d'un étage qui va être fait. Donc, l'élévation sur l'avenue du Musée va être complètement transformée ; en fait, c'est 50% de la façade qui va être touchée et qui va être rehaussée d'un étage. On voit ensuite le sanctuaire dans la coupe et le nouvel aménagement des espaces, une section dans les nouveaux espaces communautaires.

280 En 2004, à cause d'une diminution des membres de la congrégation et aussi à cause des coûts élevés d'entretien du bâtiment, l'église va être définitivement fermée. Alors, c'est à ce moment-là que le Musée ébauche son projet de pavillon d'art canadien. Ce projet s'articule autour de deux prémisses. Premièrement, la conservation et la restauration de l'église, du sanctuaire, qui sera mis à la disposition de la population montréalaise pour la tenue d'événements de nature
285 publique et culturelle.

Le deuxième élément, c'est évidemment la construction d'un nouveau bâtiment qui remplace les espaces communautaires situés à l'arrière de l'église et qui vont permettre d'exposer l'ensemble des collections d'art canadien, mais surtout de répondre aux normes les plus internationalement reconnues pour l'exposition muséologique. On parle ici, donc, de contrôle des conditions
290 climatiques, de dimensionnement approprié des aires d'exposition et aussi d'une structure adéquate pour usage..

Donc, le nouveau pavillon va être facilement intégré à l'ensemble du complexe muséal existant entre autres par sa proximité avec les pavillons existants, soient le pavillon Desmarais, le

295 pavillon Hornstein, le pavillon Stuart et le petit bâtiment administratif. Il va être d'ailleurs relié à l'ensemble de ces pavillons par un nouveau tunnel souterrain qui fait partie intégrante du projet du nouveau pavillon d'art canadien.

300 Il y a une proposition qui a été faite aussi, celle d'aménager un jardin de sculptures dans la portion inférieure de l'avenue du Musée. Ce jardin-là serait réalisé par un agrandissement des trottoirs de part et d'autre de l'avenue du Musée et cet élargissement serait rendu possible par l'enlèvement des places de stationnement dans la portion inférieure de l'avenue du Musée. C'est important de noter que la circulation véhiculaire serait maintenue dans l'axe central de l'avenue du Musée.

305 Donc, le programme dont le Musée a besoin pour réaliser ce nouveau pavillon, c'est 5 000 mètres carrés d'espace brut dont 2 000 mètres carrés seraient dédiés aux aires d'exposition. Ce programme permet le déploiement des collections sur cinq niveaux, chacun traitant d'une période historique distincte.

310 Alors, on parle au sous-sol de la Colonie française à 1880, le premier étage serait la période des salons, donc 1880 à 1920, le Début de la Modernité par la suite, donc 1920-1948, la Modernité au troisième étage et finalement, la collection d'Art Inuit et Amérindien qui serait exposée au niveau supérieur. Le choix de cette nomenclature, entre autres d'avoir mis l'art inuit et l'art amérindien au niveau supérieur, ça permet évidemment une ouverture plus grande vers la ville à cause de la nature des artefacts qui vont y être exposés. Alors, on prévoit donc un très grand puits de lumière et une fenestration généreuse côté nord, donc, dégageant des vues vers la montagne.

320 Fait à noter, la collection d'art canadien fait partie de la collection permanente du Musée des Beaux-Arts, donc, l'accès au pavillon serait libre et gratuit en tout temps et, évidemment, la visite du sanctuaire serait elle aussi permise de manière indépendante ou pourrait s'ajouter au parcours muséal. Il y a un autre niveau en souterrain sous la nouvelle portion qui serait utilisé pour, en fait, l'entreposage de la collection, des portions de collection qui ne pourraient pas être exposées.

330 Donc, si on regarde rapidement chacun des niveaux, on voit ici le niveau du sous-sol, donc, de la Colonie française à 1880 ; on voit le lien souterrain qui relie donc au pavillon Hornstein à l'ouest. On a donc deux grandes salles d'exposition, une première qui est située directement sous le sanctuaire existant et une deuxième qui, elle, ferait partie de la nouvelle construction. Pour le rez-de-chaussée, donc, la salle d'exposition des œuvres de la collection d'art canadien se trouverait exclusivement dans la nouvelle partie.

335 Fait à noter, les deux entrées du bâtiment, l'entrée latérale et l'entrée principale sur la rue Sherbrooke, l'entrée latérale sur l'avenue du Musée serait toujours ouverte, permettrait l'accès, donc, au pavillon. Donc, deuxième étage, les Débuts de la Modernité, toujours une salle de 25

mètres par 10 mètres, la Modernité au troisième étage, 25 mètres par 11 mètres aussi, et finalement, l'Art Inuit au dernier niveau avec encore une salle de même dimension.

340 Une chose importante à noter, c'est que délibérément, toutes les circulations verticales et les aires de repos ont été situées dans la portion ouest de la nouvelle construction, de manière à permettre une ouverture plus grande sur l'extérieur et de créer une certaine animation sur l'avenue du Musée. Donc, une coupe transversale. Encore là, les 5 niveaux, le niveau de l'entrepôt, et on voit ici dans la portion, donc, ouest, près de l'avenue du Musée, les circulations verticales.

345 Donc, une première maquette conceptuelle qui démontre la portion de l'église qui est conservée, le projet, le bâtiment situé directement à l'est et la petite maison qui est située juste au nord de l'avenue du Musée à l'ouest.

350 Une deuxième maquette, celle-là où le traitement des façades est plus développé. Le traitement des façades s'inspire... en fait, les matériaux utilisés sont les mêmes que ceux qui sont déjà utilisés dans d'autres pavillons du Musée. On pense au marbre blanc qui est déjà utilisé sur le pavillon Desmarais et sur le pavillon Hornstein.

355 Une image de synthèse qui montre l'intégration du nouveau bâtiment dans son milieu, donc, avec la maison existante au nord, la partie de l'église qui est conservée au sud, l'avenue du Musée. On perçoit un petit peu l'élargissement des trottoirs de part et d'autre qui permettrait, donc, l'aménagement d'une place civique, d'un jardin de sculptures.

360 Donc, la façade ouest, qui est probablement la plus dynamique de l'ensemble, entre autres comme je vous ai indiqué à cause des fonctions qui y sont juxtées, c'est-à-dire les circulations verticales et les aires de repos.

365 L'élévation nord. L'élévation nord, on perçoit définitivement que dans la portion supérieure, il y a beaucoup plus de vitrage. Comme je vous ai indiqué, derrière, c'est la salle d'exposition de l'Art Inuit et l'Art Amérindien, donc, qui se prête beaucoup plus à un apport de lumière naturelle.

370 Une autre image de synthèse, cette fois-ci directement dans l'axe de l'avenue du Musée qui montre, donc, le nouveau pavillon dans l'ensemble du complexe muséal du Musée, pavillon Desmarais dans l'axe de la rue et le pavillon Hornstein du côté ouest.

375 Finalement, l'élévation qui est une élévation qui... il est important de noter que les trois élévations ont toutes le même traitement de qualité, c'est-à-dire qu'on utilise toujours les mêmes matériaux. C'est donc du marbre blanc là encore, et puis cette façade est très simple. En fait, il y a juste un jeu d'ombres qui est fait par le retrait de certains plans de l'élévation.

Un élément important aussi à noter, c'est que le nouveau projet du Musée s'inscrit dans le cadre réglementaire qui régit le développement de ce secteur. Le seul changement qui est

380 demandé, c'est un changement au niveau de l'usage. Donc, toutes les contraintes de hauteur, de densité et de taux d'implantation sont respectées dans le cadre de ce projet.

385 Une dernière image, une perspective, en fait une image de synthèse qui montre le bâtiment, l'intégration du bâtiment dans une perspective à partir de la rue Sherbrooke vers l'avenue du Musée. Finalement, l'élévation rue Sherbrooke. On voit légèrement... le bâtiment se dégage légèrement au-dessus et sur le côté est. C'est en fait la vue qu'on aurait directement dans l'axe de la rue Crescent. Merci.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

390

Merci.

MME MARIE-CLAUDE LAMBERT:

395

De rien.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

400 Je vais maintenant demander aux représentants de l'arrondissement Ville-Marie de procéder et de présenter leur projet de modification au Plan d'urbanisme et aux règlements.

M. JEAN LABERGE:

405 Bonsoir. Good evening. Je vais vous présenter le volet municipal si on veut de ce projet. Alors, c'est un article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal et c'est aussi une modification au Plan d'urbanisme. Donc, il y aura deux règlements qui vont être rédigés pour rendre ce projet possible.

410 La présentation tiendra dans les points suivants : le cheminement de la demande, ensuite, on va parler du contexte, du projet lui-même, l'encadrement réglementaire et de l'analyse. Il y a peut-être des recoupements avec la présentation que madame Lambert a faite, alors, je vais passer plus vite sur certaines sections.

415 Alors, l'article 89.1 de la Charte de la Ville stipule que «*le conseil de ville peut par règlement permettre malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement la réalisation d'un projet relatif... - le point 1, c'est - à un équipement collectif ou institutionnel tel un équipement culturel.*» Alors, c'est le cas qui s'applique ici.

420 Le cheminement de la demande. Alors, la demande a été déposée en novembre 2006 et a par la suite été évaluée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. On a fait une présentation du projet à 3 comités consultatifs que sont le Comité

consultatif d'urbanisme dans l'arrondissement le 19 décembre 2006, le Comité d'architecture et d'urbanisme en janvier 2007 et le Conseil du patrimoine de Montréal le 15 décembre 2006.

425 Suite à ça, il y a eu la résolution du conseil d'arrondissement pour l'adoption par le conseil municipal du projet de règlement. Il y a eu un avis de motion en vue de l'adoption du règlement par le conseil municipal et présentement, on est rendu à l'étape de la consultation publique par l'Office de consultation. C'est pour ça qu'on est ici ce soir.

430 Après, le règlement, suite à tout ça, sera adopté par le conseil municipal, ou serait - pour parler au conditionnel - et suite à cette adoption, il y aura à nouveau une démarche de révision architecturale pour laquelle on va retourner aux 3 comités que sont, encore une fois, le Comité consultatif d'urbanisme, d'architecture et d'urbanisme et Conseil du patrimoine avec des critères qui sont déjà dans le règlement et aussi, vous allez le voir plus loin, deux critères qu'on a ajoutés pour s'assurer de la qualité du projet. Et par la suite, le permis pourra être émis.

435 Le contexte du projet. Vous le savez maintenant, on en a... madame Lambert en a parlé ou si vous avez pu voir dans les documents, vous voyez ici en blanc les pavillons actuels du Musée des Beaux-Arts et, en rouge, l'Église Erskine & American qui est projetée d'acheter par le Musée pour se joindre au Musée et servir à la Collection d'art canadien.

440 Le contexte du secteur. Parce que pour nous, c'est un secteur de valeur patrimoniale exceptionnel, la rue Sherbrooke ouest, disons rapidement l'historique du secteur, c'est qu'en 1879 à 1890, c'est essentiellement résidentiel ; de 1890 à 1940, on commence à structurer le centre-ville de Montréal, le nouveau centre-ville ; après 1950, sur la rue Sherbrooke, on constate l'apparition des hôtels et des immeubles à bureaux modernes et l'Église Erskine & American constitue un des
445 grands édifices publics qui lui donnent son caractère particulier à ce secteur.

Vous avez des photos que vous avez déjà vues dans la présentation précédente. L'historique de l'église. Encore une fois, construite en 1893, il y a eu différentes incorporations, à
450 l'Église Unie du Canada, à l'Église American Presbyterian ; 1937, changement dans le culte, modifications au plan intérieur comme vous avez vu tout à l'heure et finalement, 2004, fermeture de l'église en tant que lieu de culte et la congrégation s'est jointe à St-Andrews & Dominion Douglas, c'est à Westmount, et donc, l'édifice de la rue Sherbrooke, l'église, a été fermée.

455 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Monsieur Laberge, pouvez-vous quand même revenir sur la diapo précédente pour qu'on puisse donner la chance aux citoyens de voir quand même votre photo ? Oui.

460 **M. JEAN LABERGE:**

Celle-ci ? D'accord.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

465

Juste pour qu'on prenne le temps de la revoir.

M. JEAN LABERGE:

470

Et ici, vous avez la façade sur la rue Sherbrooke, plus détaillée, avec les deux pierres... je vous fais remarquer les deux types de pierre, calcaire et en grès de Miramichi. C'est une composition assez exceptionnelle. La façade de la rue du Musée avec la partie ici qui a été en fait agrandie par Percy Nobbs en 1937 parce qu'à l'époque, au départ, ça ne comprenait que deux étages. L'élévation existante sur la rue Sherbrooke. Encore une fois, les élévations, on peut

475

passer peut-être un peu plus rapidement sans non plus escamoter votre appréciation des choses. L'avenue du Musée. La façade arrière qui donne sur une ruelle qui est privée, mais qui appartient au Musée.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

480

Monsieur Laberge, je vais vous demander de vous approcher du micro, je ne suis pas certaine que tout le monde entend bien au fond de la salle.

M. JEAN LABERGE:

485

- D'accord, pas de problème. Alors, cette façade longe la ruelle qui jouxte le bâtiment résidentiel immédiatement au nord et la ruelle appartient, comme je le disais, au Musée. Il y a des droits de passage et une servitude de non construction sur la ruelle en question. L'élévation est ici qu'on voit avec les fenêtres de la partie arrière, et le sanctuaire, le plan, alors le plan d'origine

490

encore une fois, 45°, et le plan tel qu'on le connaît aujourd'hui qui a été modifié en 1937.

L'intérieur du sanctuaire, des photos récentes à la différence près que maintenant, les bancs d'église sont disparus, ont été enlevés, mais l'intérieur est tel quel aujourd'hui. Le plan, comme vous les avez vus en rouge, sont les vitraux et ici, vous voyez les vitraux qui sont dans la

495

partie arrière.

Il y a une étude patrimoniale qui a été déposée et de ça ressort que les valeurs architecturales et patrimoniales, en fait, sont au niveau de l'histoire comme témoin, pour le bâtiment, de l'Église Erskine & American, c'est un témoin de la montée en puissance de l'élite protestante d'origine et de son influence dans l'économie et le paysage montréalais du 19^e siècle.

500

Au niveau de l'architecture, ce sont les grandes qualités d'architecture de l'édifice d'origine dans le style richardsonien. La transformation du plan intérieur, l'ajout des fameux vitraux Tiffany et d'un troisième étage aux espaces communautaires. Et troisièmement, dans les rapports avec le milieu environnant, c'est la participation au contexte en se distinguant de ses voisins de la rue Sherbrooke. C'est un repère important dans l'axe de la rue Crescent.

505

510 L'implantation du projet avec le bâtiment, la pavillon Hornstein, le pavillon Desmarais et l'Église Erskine & American avec la partie qui sera ajoutée. Alors, le programme en très schématisé. Dans le sanctuaire qui sera restauré, le Musée prévoit tenir des réceptions, des concerts et des conférences et dans l'agrandissement derrière seront des salles d'exposition pour la collection canadienne, comme ça vous a été exposé auparavant. Alors, le sanctuaire et l'agrandissement sur quatre niveaux hors sol, un sous-sol et du rangement ici. Il y a aussi une chose que je tiens à mentionner, il va y avoir un lien souterrain avec le Musée actuel.

515 Les élévations. C'est ce que ça va donner de la rue Sherbrooke sur le côté est. À l'arrière, côté nord et sur l'avenue du Musée. Une perspective qui illustre en trois dimensions ce qu'on verrait de l'avenue du Musée.

520 Alors, vous avez ici dans notre analyse, on indique en gris les parties qui sont à démolir pour réaliser le projet selon ce qui nous est présenté et, en pointillé, les nouveaux profils qu'on verrait sur les différentes élévations, le volume. Vous avez la même chose ici, un peu le même exercice en trois dimensions sur photo. Alors ça, c'est tel que c'est présentement, la partie qui est appelée à être démolie et le volume qui comporterait le nouvel agrandissement.

525 Pour ce qui est de l'encadrement réglementaire, le projet est en gros conforme au Plan d'urbanisme mis à part pour ce qui est de la fonction. C'est un secteur mixte présentement et il faudrait étendre le secteur grand équipement institutionnel qui est ce qui est occupé par le Musée présentement. Donc, il faudrait l'étendre et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt de lieux de culte Erskine & American puisque ce n'est plus un lieu de culte même aujourd'hui. Donc, ça, c'est le plan actuel et avec la modification, ça donnerait ça. Donc, le côté institutionnel serait étendu.

530 Pour ce qui est du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie, le projet est conforme en grande partie sauf au niveau de l'usage. Alors, présentement c'est un usage E.5 (1), un établissement culturel, donc, de culte, et l'usage devra être changé pour devenir un équipement éducatif et culturel, E.4 (4).

540 Donc, je vous disais au début qu'on a présenté aux différents comités consultatifs ; les avis sont résumés ici. Le Conseil du patrimoine de Montréal était favorable au changement d'usage et a exprimé un regret quant au projet de démolition partielle de la partie arrière. Le Comité consultatif d'urbanisme de Ville-Marie s'est montré favorable au changement d'usage et souhaite qu'on commémore les parties à démolir soit en en conservant des fragments ou même des parties. Le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme s'est montré favorable à la nouvelle fonction muséale du bâtiment, mais a demandé qu'on maintienne l'alignement actuel sur la rue du Musée parce qu'on empiète davantage vers le trottoir dans le projet, d'environ 2 mètres, et aussi qu'on simplifie l'expression architecturale.

550 Alors, les enjeux du projet. Selon notre analyse, c'est le maintien et l'expansion d'un équipement culturel montréalais exceptionnel en conformité avec les objectifs du Plan d'urbanisme. La conservation substantielle d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural de

valeur exceptionnelle et l'ajout d'un agrandissement de qualité architecturale contemporaine s'intégrant au contexte avoisinant et à l'ensemble que constitue le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

555 Le projet de règlement en vertu de l'article 89 pourrait être adopté suite au rapport de l'Office, mais on demande que certains documents soient déposés au moment de l'émission du permis, de la demande de permis, pour la deuxième évaluation dont je vous parlais tout à l'heure. Donc, on va demander, rendu à cette étape-là, un plan d'aménagement paysager complet, un plan
560 illustrant les éléments des parties démolies qui seront intégrés aux constructions projetées, un devis technique des mesures de protection du sanctuaire, une prise en compte de la présence possible de vestiges archéologiques. Ça, on a toute une procédure, si on trouve des vestiges, il faudra de toute façon suivre la procédure. Et ensuite de ça, soumettre le projet à l'analyse de l'arrondissement et avis du CCU et en fait des deux autres comités aussi, Conseil du patrimoine et Comité d'architecture et d'urbanisme en fonction des critères spécifiques du projet de règlement et
565 des articles 119, 120 et 128 du règlement d'urbanisme. Donc, 119, 120, 128 existent déjà et on a ajouté des critères que je vais vous décrire tout de suite.

Alors, les critères de révision architecturale, on demande grosso modo qu'il y ait une transition harmonieuse avec le contexte environnant - le texte est plus long que ça, mais en
570 résumé, c'est ce que ça dit - et une compatibilité de l'agrandissement avec l'ancienne église tout en formant un ensemble cohérent avec le Musée. Il y a les deux éléments à pondérer. Et puis aussi, l'agrandissement peut être d'expression contemporaine.

Ici, vous avez les critères de révision architecturale standard, donc, qui vont devoir être
575 considérés de toute façon et, en rouge, vous avez ceux qui s'appliquent au projet. Donc, l'article 119, l'usage du bâtiment et ses qualités architecturales, la contribution du bâtiment au renforcement, au maintien ou à l'évolution du milieu bâti.

Selon l'article 120, les caractéristiques architecturales de l'agrandissement d'un bâtiment
580 existant, y compris le niveau et le type d'accès, doivent être compatibles avec les caractéristiques architecturales de ce bâtiment. Elles peuvent être d'expression contemporaine lorsque le contexte le permet.

Et l'article 128, la sauvegarde du caractère unique et distinctif des bâtiments ou du site et
585 la protection de chacune de leurs parties ou de leurs caractéristiques architecturales. C'est celui qui s'applique plus pertinemment au projet.

Il y a aussi le projet de règlement qui va modifier le Plan d'urbanisme. Je vous ai parlé de
590 l'article 89 juste avant. Alors, il faudra encore une fois appliquer l'affectation «grand équipement institutionnel» sur tout le site. Donc, le bleu va dépasser ici.

Sylvie me rappelle que le jardin qui est prévu, d'ailleurs qui a été succinctement présenté par madame Lambert, ne fait pas partie du projet actuel et du règlement non plus. Alors, voilà. Le tunnel non plus. Voilà. Merci.

595

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Oui, Monsieur Lavallée ?

600

M. PAUL LAVALLÉE:

Une correction. L'analyse souterraine fait partie du projet.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

605

Mais ne fait pas partie du projet de règlement.

M. JEAN LABERGE:

610

On va vérifier parce qu'on a un peu...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

615

On va revenir, on va poser des questions après la pause. Alors, peut-être une petite rectification pour une meilleure compréhension. Monsieur Laberge, au départ, vous avez mentionné qu'il s'agissait d'un projet de règlement qui découlait de 89, de l'article 89.1 de la Charte ; or, c'est l'article 89, mais de façon plus technique, c'est le paragraphe 1 de l'alinéa 1 de l'article 89 et non pas 89.1.

620

M. JEAN LABERGE:

Pas .1, d'accord.

625

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

630

- Alors, pour le bénéfice des gens dans la salle. À partir de maintenant, nous allons prendre une pause assez courte pour laisser la chance à tout le monde de pouvoir poser des questions. Je vous demanderais pour ceux d'entre vous qui sont intéressés à poser des questions de vous enregistrer à la table d'accueil à l'arrière de façon à ce qu'on puisse, après la pause, entendre vos questions.

Les présentations qui ont été effectuées tant par le Musée que par la Ville seront accessibles dès demain, que ce soit ici, au bureau de l'arrondissement, au greffe de la Ville ou en

635 encore sur le site internet de l'Office. Alors, je vous demanderais d'être de retour à 8 heures 5, s'il vous plaît. Je vous remercie.

PAUSE... REPRISE

640 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Alors, comme précisé au départ, je vais vous demander de vous identifier aux fins des notes sténographiques.

645 **M. CLAUDE PAULIN:**

Docteur Claude Paulin. Je demeure au Château, 1321, Sherbrooke Ouest.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

650

Bonsoir, Monsieur.

M. CLAUDE PAULIN:

655 Alors, je vais vous dire qu'est-ce qui arrive. Vous avez parlé à un moment donné d'harmonie avec l'environnement.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

660

Monsieur Paulin, je vais vous arrêter maintenant. Je veux seulement vous préciser, au cas où vous n'étiez pas arrivé au moment de mon discours d'ouverture, que ce soir, je n'entends pas les commentaires, ni les opinions, mais seulement des questions. Vous pouvez poser des questions si vous avez des questions sur le projet ; pour vos commentaires ou opinions, vous devrez revenir le 8 mai.

665

M. CLAUDE PAULIN:

O.K. Mais dans les questions, quelles sont vos études, les effets sur l'environnement au point de vue luminosité ?

670

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Parfait. Je vais d'abord relayer la question du Musée et par la suite, aux gens de la Ville. Est-ce que vous pouvez répondre, Monsieur Lavallée ?

675

M. PAUL LAVALLÉE:

C'est un dossier qui est en cours de traitement et d'ailleurs, c'est en collaboration avec le conseil d'administration des résidents du Château. C'est en cours de route. Voilà.

680

M. CLAUDE PAULIN:

Si je comprends, vous allez accepter d'écouter les gens du Château qui sont vos...

685

M. PAUL LAVALLÉE:

Comme on l'a fait depuis le début.

690

M. CLAUDE PAULIN:

Oui ? Mais on n'a pas eu la réunion nous autres.

M. PAUL LAVALLÉE:

695

On s'est rencontrés déjà.

M. CLAUDE PAULIN:

700

Dans l'église, ils sont venus nous expliquer le projet, mais il n'y avait personne qui prenait des responsabilités là, on a simplement vu le projet.

M. PAUL LAVALLÉE:

O.K.

705

M. CLAUDE PAULIN:

710

Nous, on a dit notre point de vue parce qu'on voyait qu'on allait être... il y a un étage qui est complètement perdu parce que personne ne verra dehors et ensuite, il y a tout le bas du château qui n'aura plus de lumière parce qu'en avançant sur la ruelle, l'église suit la ruelle avec une certaine distance, mais en arrière, le bloc arrière avance encore. C'est là que ça va créer un terrible problème. Et le dernier étage, ça, c'est le clou de l'affaire, c'est ça qui va tout détruire la valeur du Château.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

715

Monsieur Paulin, demeurez assis pour l'instant, je vais juste voir si votre question, si les gens de la Ville ont une réponse également à la question de monsieur Paulin ?

M. JEAN LABERGE:

720

On n'a pas mis de critère par rapport à la luminosité dans notre règlement, peut-être que...

M. CLAUDE PAULIN:

725

Oui, mais vous avez de l'harmonie avec l'environnement, ç'a été votre conférence ce soir.

M. JEAN LABERGE:

730

Oui.

M. CLAUDE PAULIN:

Et vous ne tenez pas compte de l'environnement comme ça ?

735

M. JEAN LABERGE:

La luminosité, on ne l'a pas mise, mais on va prendre note de votre commentaire.

M. CLAUDE PAULIN:

740

Ce n'est pas une réponse à un citoyen, à des citoyens. On ne se préoccupe pas de l'environnement...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

745

Monsieur Paulin, comme je vous demandais, je vais vous demander de réserver vos commentaires pour le 8 mai, s'il vous plaît.

M. CLAUDE PAULIN:

750

J'ai donné mon opinion quand même. Je vous remercie.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

755 Mais si vous avez une opinion, on aimerait vous voir le 8 mai pour que vous puissiez la
formuler à nouveau, que ce soit pris officiellement en note.

M. CLAUDE PAULIN:

760 Nous aurons des représentants du Château pour vous faire toute une démonstration.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

765 Merci, Monsieur Paulin. Alors maintenant, je vais appeler madame Phyllis Lambert.

MME PHYLLIS LAMBERT:

Bonsoir. Phyllis Lambert.

770 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Bonsoir, Madame Lambert.

MME PHYLLIS LAMBERT:

775 J'ai deux questions, parce que j'ai le droit à deux questions. La première touche la
fonction. Alors, pourquoi est-ce qu'il y a une séparation entre l'art canadien et l'art des autres
pays, des autres cultures ? Je parle surtout de la question de l'art contemporain, de l'art moderne.
780 On peut par ailleurs mettre de côté les choses plus tôt, mais ça aussi, c'est un problème. Mais
l'art contemporain, l'art moderne, de couper ça, ça veut dire, je ne sais pas, que l'art canadien, ça
ne vaut pas grand-chose, mais on le met dans une petite succursale à côté, puis je trouve ça
curieux, c'est tout.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

785 Monsieur Lavallée ?

M. PAUL LAVALLÉE:

790 Je comprends votre point de vue, mais celui du Musée au niveau de la présentation, c'est
de donner des fonctions à certains pavillons comme entre autres le pavillon Stewart pour l'art
décoratif. Pour l'art ancien, ce serait le pavillon Hornstein et on est du point de vue que de faire un
pavillon d'art canadien pour mettre en valeur la collection d'art canadien du Musée est la bonne
avenue pour la diffusion de l'art canadien. On ne parle pas de séparation de l'art, c'est le même
795 Musée avec quelques pavillons.

MME PHYLLIS LAMBERT:

800 Oui, mais vous ne pouvez pas aller de l'art contemporain ou moderne, vous devez descendre, passer dans un couloir en bas et remonter. Ce n'est pas comme ça. La seule façon de ne pas séparer, c'est d'aller d'une salle à une autre juste comme ça. Mais de devoir quitter un pavillon, aller en bas et puis remonter, ce n'est pas de les mettre sur égalité. *Separate and special.*

M. PAUL LAVALLÉE:

805 C'est un point de vue, oui.

M. YVES ARCHAMBAULT:

810 Est-ce que ce que c'est une pratique muséale courante que de faire un tel regroupement géographique ?

M. PAUL LAVALLÉE:

815 À travers le monde, il y a différentes façons de présenter les collections. On retrouve souvent, je pense, dans plusieurs musées ce type de proposition, d'installation. Il y a d'autres musées maintenant, les nouvelles tendances, c'est d'y aller par thème, mais ce n'est pas encore généralisé, on est loin de là.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

820 Madame Lambert, vous avez une deuxième question ?

MME PHYLLIS LAMBERT:

825 Ma deuxième question touche le fonctionnement de l'architecture. Pour un Musée, la question de la lumière qui entre de l'extérieur, surtout le soleil, et même... doit être contrôlé. Alors, il y a une expression qui change à chaque étage, le dernier, c'est complètement en verre, alors, ça va tuer tous les objets là-dedans, et sur d'autres niveaux, il y a un petit solide... et ce n'est pas...
830 j'ai l'impression que c'est une idée qui est juste jetée, que ce n'est pas très bien travaillé pour l'instant, mais quand même pour un fonctionnement comme ça, on ne peut pas, le contrôle de la lumière de l'extérieur est vital. Ça, c'est vraiment terrible. Alors, je ne comprends pas pourquoi on a cette expression pour l'instant.

835 **M. PAUL LAVALLÉE:**

O.K. Effectivement, pour la majorité des œuvres d'une collection, il y a un contrôle de lumière à traiter. Cependant, pour le niveau 4, on parle de sculptures et, comme dans bien d'autres musées, avec un traitement du verre en passant...

840

MME PHYLLIS LAMBERT:

Dans votre présentation dans les dessins, vous n'avez pas de sculptures là, vous avez un *print*...un imprimé, une œuvre sur papier.

845

M. PAUL LAVALLÉE:

Oui, oui, mais ce ne sont pas des œuvres qui vont être présentées à ce niveau-là.

850

MME PHYLLIS LAMBERT:

Tout ce que je peux dire, c'est regardez ce qui est devant mes yeux.

855

M. PAUL LAVALLÉE:

Non, mais ce que je peux vous dire, le graphiste qui a fait le montage n'est ni un restaurateur, ni un conservateur et effectivement, vous avez raison, ce n'est pas l'œuvre qui doit être installé au niveau 4.

860

MME PHYLLIS LAMBERT:

Oui, mais vous rétrécissez l'utilisation du Musée si vous... ils ne peuvent jamais changer, ils ne peuvent jamais mettre autre chose au 4^e niveau en haut. Je trouve qu'il y a des problèmes vraiment pour tous les étages parce que, par ici, je ne sais pas si vous avez vu le Musée de Daniel Liebeskind qu'il a fait, le Musée juif à Berlin, il y a des grandes ouvertures là-bas. Et ce n'est pas possible de faire des choses comme ça, on ne peut pas avoir de la lumière qui vient par une petite lisière d'ouverture. En tout cas, ce n'est pas sérieux au point de vue d'une représentation pour un musée. C'est sûr que ça va être réétudié. Je reconnais que c'est juste...

865

870

M. PAUL LAVALLÉE:

Voilà. C'est ça, c'est ce que j'allais dire. Je pense que ce n'est pas non plus la solution finale.

875

MME PHYLLIS LAMBERT:

Non. Ça, c'est sûr.

M. PAUL LAVALLÉE:

880 C'est pour donner aux gens un élément visuel de l'architecture et de toute façon, le Musée,
enfin, les gens du Musée, autant les conservateurs que les restaurateurs, ils ont le souci du
traitement de la lumière.

MME PHYLLIS LAMBERT:

885 Merci.

M. PAUL LAVALLÉE:

890 Merci.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

895 Comme il s'agit de commentaires, Madame Lambert, que vous avez formulés, on vous
invite à nous en faire part lors de la séance du 8 mai aussi, si vous voulez, par écrit.

MME PHYLLIS LAMBERT:

Pardon ? On n'entend pas bien ici.

900 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Ce que j'ai dit, c'est que vous avez formulé des commentaires par rapport à l'architecture.

MME PHYLLIS LAMBERT:

905 Oui.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

910 Si vous voulez formuler des commentaires par écrit ou verbalement lors de la séance du 8
mai qui est consacrée aux commentaires, je vous invite à les faire.

MME PHYLLIS LAMBERT:

915 Oui, j'écrirai ça. Je ne serai pas ici, mais j'écrirai quelque chose. Merci beaucoup.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci, Madame Lambert. Je vais appeler maintenant monsieur Pierre Fortier.

M. PIERRE FORTIER:

920

Merci, Madame.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

925 Bonsoir.

M. PIERRE FORTIER:

930 Alors, nous sommes voisins, je suis le président du conseil d'administration du Château qui se penche sur le dossier. C'est pour moi une chose toute nouvelle de venir ici, alors, excusez mon ignorance des procédures. Mais j'ai deux questions pour connaître davantage le processus.

935 D'une part, monsieur Laberge, je crois, a fait allusion à trois études qui ont été faites, Comité consultatif Ville-Marie, Comité d'architecture et d'urbanisme de la grande ville, je crois. Est-ce que tous ces rapports-là sont publics ? Est-ce qu'on peut en avoir copie ? Ils sont disponibles sur le site web ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

940 Oui, ils sont les trois disponibles sur le site web.

M. PIERRE FORTIER:

945 Dans tous les détails ?

M. JEAN LABERGE:

Intégralité, oui.

950 **M. PIERRE FORTIER:**

Dans leur intégralité ?

M. JEAN LABERGE:

955 Oui, les rapports, les comptes-rendus, oui.

M. PIERRE FORTIER:

960 D'accord.

M. YVES ARCHAMBAULT:

Une correction. Le Comité consultatif d'urbanisme, c'est au niveau de l'arrondissement ; n'est-ce pas ?

965

M. JEAN LABERGE:

Absolument.

970

M. YVES ARCHAMBAULT:

Ce n'est pas la Ville.

M. PIERRE FORTIER:

975

Ah, ce n'est pas celui de la grande ville ?

M. YVES ARCHAMBAULT:

980

Non, il n'y a pas...

M. JEAN LABERGE:

Le Comité d'architecture...

985

M. PIERRE FORTIER:

Bien, il y a un comité d'architecture et d'urbanisme, m'a-t-on dit, au niveau de la grande ville qui s'est penché sur le dossier. Ma question, c'est : Est-ce que ce rapport-là est disponible ?

990

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Oui.

995

M. JEAN LABERGE:

Oui, les trois sont disponibles et celui-là aussi.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1000

La précision que voulait apporter monsieur Archambault, c'est que parmi ces trois rapports, l'un deux provient d'un comité créé par l'arrondissement alors que les autres proviennent de la Ville.

M. PIERRE FORTIER:

1005 Je parlais... parce qu'on m'a dit que les fonctionnaires l'appelaient le *Comité d'architecture*
1010 *et d'urbanisme de la grande ville*, mais ce n'est pas le nom exact, je pense bien. La deuxième
question avait trait au processus. Est-ce qu'on pourrait nous expliquer pourquoi l'article 89 a été
invoqué ? Parce que moi je suis nouveau dans ce processus et, m'a-t-on dit, si le processus avait
été suivi au niveau de l'arrondissement, ça aurait permis aux voisins immédiats d'intervenir d'une
façon beaucoup plus immédiate et même pouvant aller jusqu'à un référendum.

Alors, je vois que l'arrondissement a lui-même pris la décision d'invoquer l'article 89. Est-
ce qu'on peut nous expliquer les motifs derrière la décision de l'arrondissement ?

1015 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

En fait, ce n'est pas l'arrondissement. C'est que le conseil de la ville a la discrétion pour
certains projets - je vais répondre et ensuite, je vais demander à l'arrondissement de répondre -
mais le conseil de ville pour certains projets a la discrétion lui-même d'adopter des projets de
1020 règlement et dans ce cas-là peut décider, et ça c'est l'article 89.1, peut décider de soustraire le
processus à la procédure d'approbation référendaire qui est prévue dans la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme et c'est une discrétion du conseil municipal.
Alors, je ne sais pas si monsieur Lavallée...

1025 **M. PIERRE FORTIER:**

Excusez-moi, Madame. Est-ce que ça venait d'une recommandation de
l'arrondissement ?

1030 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Non. Dans ce cas-là, c'est le conseil.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1035 Je peux peut-être donner un complément d'information. C'est que c'est le choix du
promoteur. Quand un projet peut être soumis en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville, le
promoteur à ce moment-là peut faire le choix, soit de soumettre son projet en vertu de l'article 89
de la ville ou de soumettre son projet en vertu d'un règlement qui s'appelle *Règlement sur les*
1040 *projets particuliers, modification, transformation, construction d'un bâtiment*.

Un projet soumis en vertu de l'article 89 de la Charte de la ville est soumis à
l'arrondissement qui négocie le projet et ensuite, il y a une résolution qui est envoyée au conseil
municipal pour procéder à l'examen de ce dossier. À la suite de ça, le conseil municipal mandate
1045 l'Office de procéder à la consultation et c'est donc une consultation qui est faite en vertu des
pouvoirs qui sont conférés à l'Office de consultation publique de Montréal.

1050 Un projet qui est présenté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers* est géré complètement par le conseil d'arrondissement qui adopte en première lecture ce projet-là, qui va en consultation dans l'arrondissement sur ce projet et qui, après, procède à une consultation publique, puis qui adopte le projet en deuxième lecture et ensuite, il y a le processus référendaire et il y a adoption en troisième lecture.

1055 C'est donc un choix du promoteur que de choisir soit l'article 89 de la Charte qui suppose un processus de consultation tel qu'on le voit ce soir ou de procéder par projet particulier où là, c'est la consultation qui se fait dans l'arrondissement.

M. PIERRE FORTIER:

1060 Alors, vous dites que c'est la décision du promoteur ?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1065 Le promoteur a le choix des deux procédures, et le promoteur fait le choix. Naturellement le conseil municipal doit accepter ce choix-là puisque c'est lui qui accepte d'envoyer un mandat à l'Office. Alors, c'est de cette façon que ça fonctionne.

M. PIERRE FORTIER:

1070 Je vous remercie.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1075 Oui, je ferais peut-être une précision. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme lui-même, pour le modifier, c'est le conseil de la ville qui doit le faire. Donc, la Ville aurait eu l'obligation de procéder de toute façon.

M. PIERRE FORTIER:

1080 Mais c'est parce que vous conviendrez avec moi, Madame, qu'il y a deux aspects là-dedans. Il y a le Plan d'urbanisme, et là, je suis le premier étant membre du Musée des Beaux-Arts, je suis le premier à reconnaître que le Musée des Beaux-Arts est un organisme qui recoupe toute la ville, qui a un impact sur toute la Ville de Montréal.

1085 Par ailleurs, il y a des impacts pour les voisins, dont nous. Vous savez, le Château, nous existons depuis 1925, alors, nous ne sommes pas là depuis la veille ou l'avant-veille, nous sommes là depuis longtemps et c'est sûr que ce processus a un impact sur nous et sur plusieurs des propriétaires du Château.

1090 **MME SYLVIE CHAMPAGNE:**

Est-ce que je peux ajouter quelque chose ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1095

Oui.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1100

C'est que souvent effectivement comme le mentionne la présidente, lorsqu'un projet nécessite une modification du Plan d'urbanisme, à ce moment-là souvent, le promoteur, plutôt que de faire une consultation avec l'Office de consultation publique de Montréal et une consultation en arrondissement, préfère combiner l'ensemble des deux modifications réglementaires et de ne se présenter qu'une seule fois à l'Office.

1105

Donc, c'est pratique commune, quand il y a une modification du Plan d'urbanisme et qu'il y a également un projet qui peut être accepté en vertu de l'article 89 de la Charte, que le promoteur décide de combiner les deux procédures pour ne pas avoir finalement à être écartelé entre l'arrondissement et le processus de l'Office. Alors...

1110

M. PIERRE FORTIER:

Ça arrive ça ?

1115

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Oui, ah oui, oui. Bien, ça peut arriver. Disons que ce n'est pas pratique courante, vous savez, de faire une consultation par l'Office sur le Plan, puis ensuite dans l'arrondissement sur le projet de règlement mais... ça peut arriver.

1120

M. PIERRE FORTIER:

Alors, je vous remercie, Madame la Présidente.

1125

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci à vous, Monsieur Fortier. J'appelle maintenant madame Louise O'Sullivan.

1130

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Merci. Bonsoir.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1135

Bonsoir, Madame.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

1140

Alors, je suis Louise O'Sullivan, résidente de la rue de la Montagne, 3495, et je suis résidente et voisine du projet. J'ai deux questions à vous poser - j'en ai plusieurs, mais je vais me limiter à deux.

1145

La première, je vais m'adresser à vous en anglais parce que je pense qu'il y a des gens qui sont anglophones ici dans la salle. We are in «*golden square mile*» and golden square mile belongs to everyone. The project, as we see it, is visually very different from what we see in golden square mile. It looks very top heavy.

1150

Now, my question to you is: Is the foot-print changed dramatically by your project? Because it seems very top heavy. My second question to you is: We are in a protected area because there are a lot of buildings that are under the ministry... right now, it's madam Beauchamp who has a word to say, does she have a word to say in this project? In spite of the fact that we've worked on different articles that were decided by the promoter. Will she., will it get to Québec, where they have to rubber stamp the approval of the decision of City Hall?

1155

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1160

O.K., thank you. Just for clarification, it's not our project because we are the members of the Office, it's the promoter's project. So, I will ask Mr Lavallée to answer Mrs O'Sullivan's question. Can you answer the first question regarding the «*golden square mile*» and the printing of the proposal?

M. PAUL LAVALLÉE:

1165

If we consider a large spec of project, there are different points of views concerning will it be or should it be new architecture or not. What I'll do for now, I'll ask Mr Marsan to give his point of view. I think his professional expertise can maybe put some light in your question.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

1170

Thank you.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1175

Pour les fins des notes sténographiques, Monsieur Marsan, pour les fins de la sténotypie, je vais vous demander de vous identifier.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN:

1180 Jean-Claude Marsan. Vous me placez dans une position difficile parce que je suis architecte et, notamment, il ne faut pas effectivement parler contre un autre ou pour un autre architecte. Donc, ce n'est pas facile.

1185 Je pense que le projet qui a été proposé est un projet qui est au niveau, en fait, d'un pré-projet et qui peut être effectivement amélioré et la contribution des personnes ici peut aider à améliorer le projet. Donc, je ne me verrais pas, moi, à juger de ce projet-là pour le moment. C'est beaucoup, en fait, suite au processus qu'on peut arriver à bonifier le projet.

1190 Maintenant, concernant les questions légales, l'Église elle-même a été reconnue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada d'importance historique nationale en 1999, mais ce n'est pas effectivement une protection légale, c'est une reconnaissance, et il n'y a pas personne effectivement qui peut empêcher quelque chose sur l'Église. On espère que le prestige va protéger l'Église, mais elle n'est pas classée par le gouvernement du Québec.

1195 **MME LOUISE O'SULLIVAN:**

1200 Mais juste un petit ajout. Vu qu'on est limitrophe à des bâtiments qui sont protégés comme le *Mount Stephen Club* qui n'est pas très loin. Il y a des distances qui doivent être respectées, ça, je le sais, et c'est limitrophe. Il y a beaucoup de bâtiments dans le coin qui sont protégés.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN:

1205 Vous avez parfaitement raison et la circonférence autour des bâtiments est de 150 mètres. Alors, elle ne touche pas l'Église actuellement, du tout.

M. PAUL LAVALLÉE:

1210 Non, pas du tout.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

1215 Il n'y a aucun bâtiment qui touche l'Église ?

M. JEAN-CLAUDE MARSAN:

Non, aucune aire de protection qui touché l'Église.

1220 **MME LOUISE O'SULLIVAN:**

Parce que moi je me rappelle, j'avais travaillé, si vous permettez, sur un projet sur la rue Simpson, et il y avait un problème parce qu'il y avait des bâtiments qui étaient protégés. Alors, il y a peut-être des devoirs à faire. Merci.

1225

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Attendez, Madame O'Sullivan, monsieur Lavallée a une précision.

1230 **M. PAUL LAVALLÉE:**

Pour complément d'information, cet élément-là a déjà été vérifié et traité. En fait, c'est le *Bishop Court* qui est le plus près si on parle de bâtiments classés, au coin de Bishop et Maisonneuve, et ce que monsieur Marsan vient d'indiquer en terme de rayon, ça ne touche pas l'Église.

1235

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Ça ne touche pas l'Église.

1240

M. PAUL LAVALLÉE:

Non.

1245 **MME LOUISE O'SULLIVAN:**

Par contre, on m'avait dit sur le projet de la rue Simpson, il y avait un problème. Alors, je respecte votre opinion, mais je pense qu'il y a des devoirs à faire de notre côté. Merci.

1250 **M. PAUL LAVALLÉE:**

O.K. Ça va.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1255

Merci, Madame O'Sullivan. Si vous avez d'autres questions, vous pourrez revenir une fois que les autres personnes se seront prévalu de leur droit de poser des questions. Je vais maintenant appeler madame Adèle Hébert.

MME ADÈLE HÉBERT:

1260

Bonsoir.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1265 Bonsoir, Madame.

MME ADÈLE HÉBERT:

1270 C'est ma première fois à une session de consultation.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Bienvenue.

1275 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Je ne connais aucun règlement à la Ville de Montréal, mais je ne comprends pas cette question de 89.1. Je ne comprends pas tout à fait bien et j'espère que vous allez pouvoir m'éclairer.

1280

Comment se fait-il qu'une zone résidentielle, parce que du Musée est une rue résidentielle, dans la présentation de monsieur Laberge et dans la présentation que madame Lambert a faite, on a fait mention d'hôtels, de la rue Crescent, de toutes sortes d'édifices commerciaux, mais combien de résidents sont touchés par ce projet ? Et comment se fait-il que la section 89 peut permettre de surplanter tout ces gens sans passer par une session référendaire ou... Je ne comprends pas.

1285

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1290 Alors, je vais vous demander de répondre à la question à nouveau. C'est-à-dire, pourquoi finalement le processus d'approbation référendaire n'a pas à être suivi dans les circonstances ?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1295 Quand il y a eu la création de la nouvelle ville de Montréal où on a eu finalement la création de la nouvelle ville de Montréal au début des années 2000, il y a eu un choix de fait par le gouvernement du Québec d'inscrire dans la Charte de la Ville de Montréal un article qui s'appelle l'article 89 de la Charte qui permet, compte tenu de l'envergure des projets une étude de ces projets-là en vertu d'un processus particulier qui est applicable à des projets d'envergure ou

1300 d'importance montréalaise.

Donc, il y a 5 alinéas à cet article qui visent à la fois des projets d'envergure montréalaise au niveau des équipements collectifs, au niveau des équipements culturels. Il y a ensuite des projets qui sont plus que 25 000 mètres carrés. Il y a des projets qui visent des besoins en habitation particuliers et il y a le cinquième alinéa également qui vise des projets qui sont dans

1305 l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal ou dans l'arrondissement du Vieux-Montréal.

C'est donc le choix du gouvernement du Québec d'inscrire dans la Charte de la ville cette procédure qui souscrit à la discrétion du conseil municipal l'étude de projets par les conseils d'arrondissement en vertu des processus qu'ils ont au niveau de la consultation publique. C'est donc le conseil municipal qui, compte tenu de l'importance d'un projet, décide si oui ou non ce projet peut être soumis à un processus de consultation qui est différent du processus de consultation des arrondissements en vertu de l'article 89 de la Charte devant l'Office de consultation publique de Montréal. C'est donc un choix et ça, c'est inscrit dans la Charte de la ville.

MME ADÈLE HÉBERT:

Donc, le conseil municipal, si j'ai bien compris, ne reconnaît pas qu'il y a des résidents qui sont touchés par ce projet-là ?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Non, je ne dirais pas ça puisque vous êtes ici ce soir. Donc, c'est évident que le processus de consultation mené par l'Office, c'est un processus de transparence. Je pense que de toute façon, la présidente est mieux placée que moi pour répondre peut-être à cette question-là. Ce que je dirais, c'est que c'est un processus d'exception qui est inscrit dans la Charte de la ville qui vise des projets d'envergure montréalaise qui sont reconnus et c'est le choix du conseil municipal de procéder de cette façon.

MME ADÈLE HÉBERT:

Mais mis à part la question de procédure, il y a des lois, des règlements d'urbanisme qui existent ; est-ce que le 89, ça annule toutes les lois qui existent actuellement ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Je vais répondre à cette question. Le processus d'approbation référendaire est un processus qui est consacré dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui est une loi qui a été adoptée par le législateur du Québec et la Charte de la Ville de Montréal est considérée également au même titre qu'une loi qui est aussi adoptée par le législateur du Québec.

Donc, ce sont deux lois. Dans la Charte de la Ville de Montréal, le législateur a fait une exception à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui reconnaît le processus d'approbation référendaire dans un cas comme celui-ci. Par contre, dans la Charte, on consacre une exception et ici, la Ville s'est prévalu de cette exception. Donc, elle a la discrétion d'exercer ce pouvoir parce que la Charte lui consacre ce pouvoir.

MME ADÈLE HÉBERT:

1350 Mais ma question n'est pas tout à fait sur le processus. J'ai compris que la Loi 89...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1355 Ce n'est pas la Loi, c'est l'article 89 de la Charte.

MME ADÈLE HÉBERT:

Excusez mon ignorance.

1360 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Non, c'est juste pour les fins des notes sténographiques. De la Charte qui, elle, est une loi au même titre que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1365 **MME ADÈLE HÉBERT:**

1370 Alors, ma question, ce n'est pas tellement sur le processus du référendum, mais moi j'ai des copies ici d'articles, de règlements d'urbanisme où on parle, vous savez, c'est des petites choses importantes quand même, où on dit par exemple : «Le projet doit tenir compte de l'impact de son insertion sur le cadre bâti et les perspectives visuelles existantes.»

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Là, vous référez à quel document ?

1375

MME ADÈLE HÉBERT:

Moi, j'ai un extrait ici des lois, du règlement d'urbanisme de Montréal.

1380 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Règlement d'arrondissement Ville-Marie ?

1385 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Ça, je ne le sais pas. C'est écrit «*Section 2. Aménagement, architecture et design*». Monsieur, le docteur Paulin, savez-vous ?

1390 **M. CLAUDE PAULIN (dans l'assistance):**

C'est un membre du département d'urbanisme qui m'a donné ça, en disant que c'est le règlement d'urbanisme.

1395 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Bon. Le membre...o.k. bon. Et il y a plein d'autres règlements que j'ai ici qui disent que le projet qui est proposé va à l'encontre de ce que la Ville permet.

1400 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

O.K. Alors, à ce moment-ci, vous émettez une opinion juridique ou un avis, et si c'est le cas, je reconnais que vous avez cette possibilité-là, et je vais vous demander de préparer un mémoire à cet effet pour le 8 mai parce que...

1405

MME ADÈLE HÉBERT:

Non, mais vous ne répondez pas à ma question.

1410 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Oui, vous pouvez poser une question. Si c'est un avis, je dois respecter votre avis et vous pourrez l'émettre.

1415 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Ce que je vous demande, c'est : Est-ce que l'article 89 annule les autres règlements de la Ville ?

1420 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Ce n'est pas une question d'annulation, c'est une exception. Les règlements de la Ville sont adoptés en vertu de la Charte. Donc, les règlements sont des instruments réglementaires qui relèvent de la Charte, mais à partir du moment où la Ville se prévaut de cette disposition, effectivement ça va prévaloir sur les règlements, mais les règlements en principe continuent de s'appliquer quand même. Yves voulait...

1425

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Dans le règlement autorisant l'implantation du nouveau pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts en vertu de l'article 89 de la Charte, il y a un article, qui est l'article 3, qui dit que les deux seuls articles du règlement d'urbanisme auxquels on a droit de déroger, c'est l'article 134 et l'article 348.

1430

1435 À l'article 4, on dit que «*toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.*» C'est-à-dire que l'intégralité du règlement d'urbanisme de Montréal, à part les dérogations aux articles 134 et 348 continuent de s'appliquer.

MME ADÈLE HÉBERT:

1440 Donc, ça s'applique encore ?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1445 Oui.

MME ADÈLE HÉBERT:

1450 Ah.

M. JEAN LABERGE:

Ce que je peux vous dire, c'est que ces articles-là, c'est seulement l'usage.

1455 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Pardon ?

M. JEAN LABERGE:

1460 C'est seulement l'usage, les articles 134 et 348, et le reste s'applique intégralement. Comme je l'ai dit dans ma présentation, en plus des critères qui s'appliquent déjà, on en a ajouté deux autres qui sont le respect de...

1465 **MME ADÈLE HÉBERT:**

De l'environnement.

1470 **M. JEAN LABERGE:**

Oui, tout ça.

MME ADÈLE HÉBERT:

1475 Toutes ces choses...

M. JEAN LABERGE:

1480 Excusez-moi, «*la transition entre le volume...*» je vais vous le lire au complet, comme ça...

MME ADÈLE HÉBERT:

1485 Non, non, laissez faire.

M. JEAN LABERGE:

Non ? Vous l'avez entendu tantôt ?

1490 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Là, j'ai une autre question sur la question...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1495 Attendez, monsieur Lavallée a un complément.

M. PAUL LAVALLÉE:

1500 Oui, peut-être pour répondre ou compléter la réponse à votre question. Il faut noter et bien préciser que le développement du projet s'est fait à l'intérieur des normes de zonage déjà établies par la Plan d'urbanisme ; on ne va pas au-dessus des normes, nous sommes en dessous des normes.

1505 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Ah.

M. JEAN LABERGE:

1510 C'est seulement au niveau de l'usage comme je l'ai dit dans ma présentation.

MME ADÈLE HÉBERT:

1515 Alors, j'ai une deuxième question.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1520 Juste pour compléter. Donc, l'article 134 dit qu'on a le droit de déroger au plan des usages et l'article 348, c'est qu'on déroge à l'usage établissement culturel. C'est les deux seules dispositions du règlement d'urbanisme que ce projet-là autorise de déroger.

MME ADÈLE HÉBERT:

Répétez-moi ça, je m'excuse, j'étais...

1525

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

À l'article 3, comme je le disais, le projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte permet de déroger à deux articles du règlement d'urbanisme : l'article 134 et l'article 348. L'article 134, c'est un article général qui réfère au plan des usages ; l'article 348 précise qu'on a le droit de déroger parce que c'est l'article qui dit que c'est un établissement culturel. Comme on veut en faire un Musée, on déroge à cet article-là, de l'usage. Tout simplement. C'est les deux seules dérogations au règlement d'urbanisme.

1530

MME ADÈLE HÉBERT:

O.K. Alors, on a parlé de ruelle, on avait un plan de ruelle. Il y a une ruelle à l'est de l'église. Monsieur Laberge, vous n'y avait pas fait référence en aucun temps durant votre présentation.

1540

M. JEAN LABERGE:

Oui, c'est sur le terrain privé et, je ne sais pas, vous parlez du côté du Château ou du côté de l'Église ?

1545

MME ADÈLE HÉBERT:

Du Château.

1550

M. JEAN LABERGE:

Ça, c'est la propriété du Château à ce moment-là.

1555

MME ADÈLE HÉBERT:

Il n'y a pas un article dans les règles de la Ville de Montréal qui dit que quand on construit, on doit être à 4 mètres d'une ruelle tout le temps ?

1560

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Vous êtes en mode d'implantation de contiguïté. En mode d'implantation de contiguïté vous avez le droit de construire jusqu' à la marge latérale du bâtiment.

1565 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Marge...

1570 **MME SYLVIE CHAMPAGNE:**

Vous avez le droit de construire jusqu'à la limite de la propriété du bâtiment.

MME ADÈLE HÉBERT:

1575 Mais ça, ça va affecter énormément le Château ? Ça ne vous dérange pas, vous, la Ville, le conseil municipal ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1580 Là, il s'agit d'un commentaire. Je vais vous demander de le réserver pour la séance du 8 mai.

MME ADÈLE HÉBERT:

1585 Merci.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1590 Merci, Madame. Alors, maintenant, je vais appeler monsieur Richard Yufe. Bonsoir, Monsieur.

M. RICHARD YUFE:

1595 Bonsoir. Thank you. Good evening.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

You're welcome.

M. RICHARD YUFE:

1600 If you don't mind, I have a... no preamble, I'm going to limit my opinion but... Amongst everybody here a part from the actual Museum themselves, I probably have the most implication in the project as I am the owner and resident of the house that's attached to that alley at 3415 avenue du Musée. And as I said, I was going to limit my opinion, but I would like to start off by saying that I support the project in principle.

1605

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Are you giving your opinion tonight?

1610 **M. RICHARD YUFE:**

I'm not going to be, I'm going to be presenting questions.

1615 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

O.K. Thank you.

M. RICHARD YUFE:

1620 My opinion will be reserved for the May 8th. But, still I am in support of the project. I do notice after having listened to the concerns of my neighbours and the other people who are here today that there are three primary or, possibly I have three primary, and I see a fourth possible concern. I would have to say that the first concern would have to be that of the sun and the effect of the sun impact primarily on the Château apartments as well as what would be my property at 3415. I would'nt want to enlighten, no part intended of my support of the project want to slow it down, I would'nt either present concerns without having as well had thought out solutions.

1625 So, I do have some solutions that would be appropriate and would not at all affect the overall surface area of the project and the availability of space, but would also not affect the sunlight coming to the Château or to myself , which are the direct neighbours. I do not know and I do not believe a sun study has been undertaken, has one been done? One has been done?

1630

M. PAUL LAVALLÉE:

1635 We already started to do some study and it will be done also with the people of the Château.

M. RICHARD YUFE:

Is that going to be made available prior to May 8th?

1640

M. PAUL LAVALLÉE:

Pretty sure, yes. Actually, you will have two evaluations.

1645 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Could you explain that Mr Lavallée?

M. PAUL LAVALLÉE:

1650

Meaning that the Château will be doing it's own evaluation and the Museum will do also it's evaluation.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1655

And it will be filed at the Office?

M. PAUL LAVALLÉE:

1660

Yes.

UNIDENTIFIED PERSON FROM THE ASSISTANCE:

The Château will be presenting a brief on the...

1665

M. PAUL LAVALLÉE:

Exactly. And we'll do the same.

1670

M. RICHARD YUFE:

Because one of the solutions I had would not affect and not require a sun study to be undertaken but since one is being done I would like to consult that. The second question I have also is in relation to, I guess, the impact of the sun, it's due to the height, it is directly affected to the views of the building from the topper level and the windows, the fenestration being involved in the project. And that I want to know if that was a study or is anything available to see what the views would be like or projected from the new building upon the neighbouring properties?

1675

M. PAUL LAVALLÉE:

1680

I would think that in within 2 weeks, you could have those information.

M. RICHARD YUFE:

1685

That would be excellent... to just verify it.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1690

You will file it at the Office and it will be downloaded on our website.

M. RICHARD YUFE:

1695 My next question in regard to again with the windows, the fenestration. It's my
understanding that there is a certain amount of windows that can be facing an adjacent property
due to fire code in Canadian standards, and I believe it's 20% of the overall surface area of an
exposed façade. And due to the fact that the distance separating my property and the Museum
itself, or the proposed project, is 3 meters and the distance between the Château and this project is
1700 also about no more than 4 meters, I was wondering if that has been undertaken? That would be
for *monsieur* architect Laberge, I believe?

M. JEAN LABERGE:

1705 We will have to look at this. This was not... We will have, as I told you, to present
everything to the 3 committees again. The project will have to be studied in all these details and
the conformity to all the codes. And it will have to be conform, so the study will have to be
undertaken at that stage after the...

M. RICHARD YUFE:

1710 Because, again, my solution that I have would also solve that if that was an issue.

M. JEAN LABERGE:

1715 O.K. Maybe, if you bring it on the 8th of May, it could benefit to everybody.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1720 Or before. If you can send it to the Office, we will have it accessible for the public.

M. RICHARD YUFE:

1725 Absolutely. Thirdly, I would have to say which directly impacts the change of use, *l'usage*,
of the project. I would have to imagine, and I would hope so, and I anticipate that there will be a
great amount of visitors going to this museum, and I hope it would be a great success and
everybody here would come and everybody from Montreal would increase the amount of tourists
coming to our city, but I'd like to know if there's any impact assessment done on what the traffic
circulation would be on avenue du Musée. This is a concern of mine which is easily solved in
several different respects and I think they can greatly contribute to the life of the residents in the
1730 area as well as the overall project itself. One of the things that I would... one of my questions
directly related to this: Is there going to be an entrance on avenue du Musée?

M. PAUL LAVALLÉE:

1735 The main entrance will be on Sherbrooke street, and of course the access through the tunnel. I believe we will have additional information concerning the tunnel later on. *Non, non*, the access is for... *c'est pour les handicapés*.

M. RICHARD YUFE:

1740 Well, my concern would be: Would people who would be loitering or... as there is no parking, I guess blocking what would be a narrowed street to let off people to go into an entrance that would be on the Musée and then perhaps you would see an intersection so to speak between the residential area of avenue du Musée and the change of usage which would now have more
1745 tourists and people unfamiliar with the area. One of my proposed solution would be not to have an entrance on avenue du Musée except for limited purposes, for handicapped, which would be understood, and secondly, which would be a little more perhaps creative and I think would be an excellent solution for everybody, would be to close off the street and enlarge the proposed sculpture garden. If you show up and you look at the overall areal view of avenue the Musée
1750 from...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

This is an opinion and I would ask you to wait until May 8th to...

1755 **M. RICHARD YUFE:**

Oh, this is a proposal, I'm sorry. So...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1760 I would like somebody from the city to answer Mr Yufe's question...

M. RICHARD YUFE:

1765 Well, my question actually is... sorry. Is there any thought given to closing off the street of avenue the Musée to Sherbrooke?

1770 **MME SYLVIE CHAMPAGNE:**

At the moment there is a plan that is being studied to like you saw on the architect's drawings, to enlarge maybe eventually the sidewalks, but there is no evaluation at the moment of closing that street. We would enlarge the sidewalks and possibly limit the number of traffic lanes
1775 but at the moment there is no examination of closing that street. And actually, the plan of *le réaménagement du secteur du quartier du Musée* will be submitted to the residents of the area. The plan of the ... *le plan d'aménagement du quartier du Musée* will eventually be submitted to the

residents of the area. So it will be eventually submitted to you by the city. But of what I know there is no proposal of closing that street right now.

1780

M. RICHARD YUFE:

Well, my question is: Would that plan also include a circulation impact with the proposed new traffic from tourists and whatnot visiting the Museum?

1785

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

That is something we can consider with the people from the Museum. Maybe... I don't know, Madame la présidente, est-ce que je peux me permettre? Je ne sais pas si les gens du Musée ont fait une étude sur la projection du nombre de visiteurs et la répartition des visiteurs en fonction des endroits d'accueil à même le bâtiment?

1790

Donc, ce qu'il nous disait, c'est que la porte latérale qui donne sur l'avenue du Musée ne va servir qu'à l'accès pour les personnes à mobilité réduite, c'est ce qu j'ai pu comprendre, que l'accès principal va être sur l'avenue du Musée, *I will repeat it in english...*

1795

M. RICHARD YUFE:

I understand.

1800

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Et que le tunnel, une information complémentaire, c'est que le tunnel est à l'étude et ça va faire éventuellement l'objet d'une occupation du domaine public de façon permanente, mais effectivement, il n'est pas inclus à ce projet de règlement, comme l'aménagement de la rue du Musée n'est pas inclus dans ce projet de règlement.

1805

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

O.K. Donc, je vais demander à monsieur Lavallée s'il y a une étude qui a été effectuée sur le taux de fréquentation que pourrait amener un nouvel achalandage du Musée ?

1810

M. PAUL LAVALLÉE:

Les moyennes de fréquentation du Musée peuvent passer de 425 000 à 600 000 visiteurs par année. D'une part, il faut préciser que le pavillon d'art canadien va être gratuit, donc, il n'y a pas de frais d'admission. Ce qu'on pourrait évaluer, c'est peut-être une centaine de mille visiteurs par année, mais la circulation sur l'avenue du Musée, à notre point de vue, on peut faire faire une étude, ne changera rien.

1820

Pour répondre à votre autre question, l'aménagement du jardin de sculptures proposé, qui ne fait pas partie du projet actuellement, donne toujours accès à la circulation automobile sur l'avenue du Musée nord-sud et, ce qu'elle fait, c'est qu'elle enlève les espaces de stationnement présentement de chaque côté de la rue Avenue du Musée. C'est tout.

1825

M. RICHARD YUFE:

And it would still be accessible to 2 cars, I'm assuming ? The width of the road, you would just remove the parking?

1830

M. PAUL LAVALLÉE:

Still accessible as it is right now.

1835

M. RICHARD YUFE:

Yes, by 2 cars ...yes , 2 cars width or one car width?

1840

M. PAUL LAVALLÉE:

No, no, one car. Or maybe the fire department has his regulation for his access, probably it's much larger than one car but... I don't know if it's 2 cars , I can't answer.

1845

M. RICHARD YUFE:

In anticipating that there would be greater use in traffic in the area...

1850

M. PAUL LAVALLÉE:

No, I don't think so. I would think the contrary, if there's a sculpture garden, there will be less circulation.

1855

M. RICHARD YUFE:

I agree with you that people over time may be less likely to drive down a street if they're aware that there's more of an obstruction to drive down it but, at first, when people are coming to the Museum, if they see that it's connecting to Sherbrooke and the increased traffic in the area it may encourage and... yes, this could be an opinion.

1860

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

It is.

M. RICHARD YUFE:

1865 But it is anticipated that there would be more traffic and were making the area smaller. So, I think that at the same time of evaluating it , il should be taken to propose of closing off the street to entirely discouraged people who do not live there from going down the street.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1870 I will ask you to wait until May 8th again to provide us with your comments. Would this be your last question, Mr Yufe?

M. RICHARD YUFE:

1875 I'll do a summary of the first 3 concerns: the sun, the views and the traffic circulation, and the fourth one was more of an architectural stand point, was that, I heard someone described it, I'm not sure if this was during the public question period, but I've heard it described as monstrous or overbearing from the street point of view, and that, in all due respect, could be from the architectural mark up from the angle taken...

1880

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1885 Mr Yufe, I would like you to just restrain yourself to ask questions because I would like to know if there are any other people in the room who would like to ask additional question. If so, I will leave them ask questions and I'll ask you to come back , because you've already asked four questions. Because, you were the last one on my list. But, since other people have registered themselves, I assume, no? So I will ask other people... Je vais demander aux autres personnes dans la salle qui veulent poser des questions d'aller s'inscrire à l'arrière, s'il vous plaît. Je vais les appeler, I will give them the chance and if you don't mind, you can wait a little bit and come back.

1890

M. RICHARD YUFE:

1895 Sorry for interrupting, but I'll go much quicker. My question is for Jean Laberge. Is there a possibility to extend the part of the new project further down south towards to Sherbrooke, the possibility to build the current addition closer to Sherbrooke? Going the above existing church.

M. JEAN LABERGE:

1900 We would'nt favor this, I think. Because we want to keep the *sanctuaire* as much as possible intact. Closer to Sherbrooke...

M. RICHARD YUFE:

1905 But I'm saying above the sanctuary. There is space. Going above the existing church.

M. JEAN LABERGE:

1910 My comment applies to above the sanctuary as well, I don't think we want to touch it so much.

M. RICHARD YUFE:

My next... my final question.

1915 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

No. I'm sorry. You will have to wait, I have to be just for everybody, so you have to come back, Mr Yufe. Thank you very much. Just be patient, you can come back.

1920 J'aimerais savoir quelle serait la prochaine personne à qui je vais demander de se présenter à l'avant? Monsieur Tom Reiner. Bonsoir, Monsieur, good evening.

M. TOM REINER:

1925 Bonsoir. Merci. Mon nom, c'est Tom Reiner.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Pouvez-vous vous approcher du micro, s'il vous plaît ?

1930

M. TOM REINER:

1935 Oui, oui. L'intégration d'une telle bâtisse dans un contexte comme ça est très difficile, mais j'aimerais juste poser la question : À quel moment est-ce qu'il y aura une discussion architecturale sur le produit ?

1940 Malheureusement ce qu'on voit, c'est une discussion sur les lois et sur la possibilité même de cette insertion. C'est fantastique, c'est probablement légal et correct. Mais je pense que la réaction pourrait être plutôt sur qu'est-ce qui a été conçu pour l'endroit. Quand est-ce que ça devient une discussion devant un comité d'architectes ou un comité d'urbanistes pour discuter la direction visuelle de la forme et du langage architecturale qui a été mis sur l'avenue du Musée?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1945 Parfait. Je vais demander aux représentants de l'arrondissement d'explicitier un peu plus en détail ce que vous avez expliqué lors de votre présentation, mais qui consiste finalement à expliquer le processus additionnel, les étapes subséquentes, c'est-à-dire que si jamais le projet était accepté avec modification à la suite de la consultation et que l'arrondissement se retrouvait devant une situation où elle doit faire face à une demande de permis de construction, il y aurait des

1950 étapes subséquentes et je crois que c'est dans ce contexte que monsieur... qu'on pourrait répondre aux questions de monsieur.

M. JEAN LABERGE:

1955 Oui, Monsieur Reiner. Effectivement, suite à tout ce processus, on révisera peut-être le projet, mais après, ça va devoir passer au Comité consultatif d'urbanisme, Comité d'architecture et d'urbanisme et Conseil du patrimoine, c'est là que va se traiter l'évaluation de l'expression architecturale.

1960 **M. TOM REINER:**

Excellent. Donc, ici, on parle juste de la densité, la volumétrie, mais pas nécessairement le langage architectural.

1965 **M. JEAN LABERGE:**

Vous pouvez donner des commentaires généraux, puis ce sera sûrement tenu en compte. En fait, encore une fois, je réfère aux deux critères supplémentaires qu'on a ajoutés, peut-être qu'il y a lieu de les ajuster ces critères-là, d'en ajouter pour rendre ça plus efficace au moment de l'évaluation. Mais lors de l'évaluation, on va se baser sur ces critères-là et les critères qui sont déjà dans le règlement.

1970 **M. TOM REINER:**

1975 Donc, c'est le 8 mai que les commentaires devront être faits, même sur la conceptualisation ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

1980 Oui.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

1985 Je compléterais peut-être l'information en disant qu'exceptionnellement, c'est seulement la deuxième fois qu'un projet est étudié dans l'arrondissement Ville-Marie et qu'on exige que ce ne soit pas seulement le Comité consultatif d'urbanisme qui donne son opinion sur le projet, donc, la créature d'arrondissements, mais on demande également à obtenir un avis du Conseil du patrimoine, qui est une créature du conseil municipal, et du Comité d'architecture et d'urbanisme.

1990 Donc, compte tenu du milieu d'insertion particulier de ce projet, on demande l'avis du CCU et également de ces deux autres comités-là. Le seul autre projet pour lequel ces avis-là étaient

requis, c'est le CHUM. Mais ce n'est pas pratique commune que de demander l'avis de ces deux autres comités-là lors de l'émission d'un permis de construction.

1995

M. TOM REINER:

Madame Champagne, est-ce que cette réunion est devant le public ou c'est privé, juste entre certains architectes qui ont été nommés à ce comité ?

2000

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

C'est des réunions qui se tiennent à huis clos. Le Comité d'architecture et d'urbanisme est formé... je ne sais pas si vous voulez que je précise quelle est... peut-être qu'on peut préciser comment sont constitués ces comités-là ?

2005

M. JEAN LABERGE:

Alors, si vous parlez de participation de citoyens, c'est au niveau du Comité consultatif d'urbanisme ou... le prérequis pour devenir membre du comité consultatif d'urbanisme, c'est d'être citoyen de l'arrondissement Ville-Marie. Alors là, il y a des citoyens, il y a des professionnels dans le domaine aussi, mais il y a beaucoup de gens qui ne sont pas du tout dans le domaine, mais qui sont des citoyens qui représentent les citoyens.

2010

Sur le Comité d'architecture et d'urbanisme, c'est tous des professionnels, architectes, urbanistes, architectes paysagistes, etc., qui sont dans le domaine, et ça c'est plus professionnels peut-être, c'est moins citoyens. Le Conseil du patrimoine, ce sont aussi des gens qui ont été nommés par le conseil municipal, donc, ce sont des gens professionnels aussi dans le domaine du patrimoine, mais qui sont aussi citoyens de Montréal dans la plupart des cas.

2015

2020

M. TOM REINER:

Merci. Donc, les commentaires, c'est le 8 mai ?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2025

Oui. Bien sûr. On vous invite à formuler vos commentaires pour le 8 mai.

M. TOM REINER:

2030

Excellent. Je vous remercie.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2035

Je vous remercie. N'oubliez pas que vous devez les formuler... vous devez déposer... si vous préparez un document écrit, vous devez le déposer au plus tard le 4 mai, il y a un formulaire

d'ailleurs derrière ; si c'est verbal, vous devez appeler à l'Office pour dire que vous avez l'intention de formuler des commentaires verbaux.

M. TOM REINER:

2040

Merci, Madame.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2045

Merci à vous, Monsieur. Je vais appeler maintenant monsieur Allan Golden. Bonsoir, Monsieur.

M. ALLAN GOLDEN:

2050

Bonsoir, Madame la Présidente. Je m'appelle Allan Golden du Condo du Musée, avenue du Musée. I was very surprised to just hear that the sculpture garden and therefore the narrowing of avenue du Musée is not part of the project because the bylaw, draft bylaw, does indicate «*superficie mixte qui inclut la moitié de la rue.*»

2055

Alors, my question is: If the narrowing of du Musée, because of the sculpture garden, is not part of the project, when will the residents be consulted on that and will they have the right to a referendum?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

2060

L'aménagement de la rue du Musée va faire l'objet d'une planification ultérieure et c'est un aménagement sur le domaine public de la Ville. Ce ne sera pas un changement de zonage, ce ne sera pas quelque chose qui va être soumis à l'approbation référendaire. C'est un aménagement sur le domaine public que la Ville va proposer éventuellement. C'est un projet qui est à l'étude actuellement. Quand ce sera en consultation ? Je n'ai pas de date à vous annoncer. On pourra peut-être essayer de voir à obtenir de l'information si on est capable de donner une réponse à la commission sur effectivement s'il y a un échéancier de prévu pour l'aménagement de cette...

2065

2070

Je m'engage à vous fournir une réponse pour savoir s'il y a des dates de prévues et on pourra vous présenter une réponse demain. Et comment est-ce que la Ville va procéder, c'est certain que les citoyens vont être consultés, mais le processus d'approbation référendaire est relié à une modification à la réglementation de zonage. Là, on ne changera pas la réglementation de zonage pour aménager l'avenue du Musée.

2075

Pour ce qui est de la référence au Plan d'urbanisme où la ligne passe dans le milieu de la rue du Musée, c'est toujours comme ça quand on fait un plan d'affectation du sol : la rue passe toujours... dans la limite d'affectation entre des différentes parties passe toujours dans le milieu de la rue. Alors, ce n'est pas...

2080 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Ce n'est pas un rétrécissement.

2085 **MME SYLVIE CHAMPAGNE:**

C' est ça.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2090 Do you understand ?

M. ALLAN GOLDEN:

Yes, I did.

2095

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Do you want me to say it in English ?

2100 **M. ALLAN GOLDEN:**

I have secondly what might be a rhetorical question which is for the legal department of the *Ville de Montréal* and perhaps its councillors and its mayor. Is it fair to ask people to approve a project which - I know we're not supposed to express opinions, but it seems very nice - without at the same time outlining every aspect in this residential area of the affect on avenue du Musée, it's exact width, a traffic study whether patterns of turning left or right as at present will continue onto Sherbrooke street, whether 2 cars will be able to pass, whether trucks, one truck will be able to block avenue du Musée in the area between the 2 *éléments du jardin des sculptures*, whether parking on the rest of du Musée will remain the same? How can anyone in the area possibly know the affect of this project unless the entire treatment of avenue du Musée is included within the project and is fully discussed and studied?

2105

2110

That the question and I'm sure the poor representatives here today cannot answer all those questions. But as a lawyer of 43 years standing, I tell you that to approve the project should that be the case, leave out the sculpture garden and there after deal separately with affects on avenue du Musée would, if this was in the private sector, be a very serious matter.

2115

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2120 Thank you very much.

M. ALLAN GOLDEN:

Thank you, *Madame la Présidente*.

2125

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Thank you. Madame Adèle Hébert.

2130

MME ADÈLE HÉBERT:

Ma question est pour monsieur Lavallée. N'y a-t-il pas d'autres collections au Musée des Beaux-Arts qui pourraient être montrées que la collection d'art canadien ? Par exemple, l'art religieux.

2135

M. PAUL LAVALLÉE:

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, je ne suis pas une personne de contenu, mais je prends note de votre question et on y répondra.

2140

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Et vous allez transmettre votre réponse à l'Office ?

2145

M. PAUL LAVALLÉE:

Oui.

2150

MME ADÈLE HÉBERT:

Ma seconde question est pour monsieur Laberge et madame Champagne. Combien de résidents y a-t-il dans un périmètre quand même assez restreint de l'Église Erskine American ? Tu sais, un périmètre normal.

2155

M. JEAN LABERGE:

Qu'est-ce que vous voulez dire ?

2160

MME ADÈLE HÉBERT:

De gens qui y habitent.

2165

M. JEAN LABERGE:

Peut-être le secteur de référence... Non, on n'a pas de... on ne peut pas répondre.

2170

MME ADÈLE HÉBERT:

Alors, vous me dites que les représentants de la Ville de Montréal, qui sont les «pourparlers» du conseil de Ville de Montréal, ne sont pas au courant qu'il y a des résidents à côté de l'Église Erskine American ?

2175

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Madame, on est très au courant qu'il y a des résidents à côté de l'Église Erskine & American, on ne sait pas exactement le nombre. On pourrait vous le dire dans un périmètre de 100 mètres et vous donner la réponse demain. Et nous ne sommes pas le conseil municipal, nous sommes des représentants...

2180

MME ADÈLE HÉBERT:

C'est ce que je viens de dire.

2185

M. JEAN LABERGE:

Non.

2190

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

...de l'administration municipale. Et nous ne sommes pas des conseillers municipaux...

2195

MME ADÈLE HÉBERT:

Non, ça, je sais ça.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

2200

Nous sommes des fonctionnaires de la Ville de Montréal.

MME ADÈLE HÉBERT:

2205

Je suis au courant, je sais que vous êtes les représentants...

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

2210 Et nous sommes très au courant qu'il y a des résidents qui habitent à côté de cette église-
là.

MME ADÈLE HÉBERT:

2215 Mais vous ne savez pas combien.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Ben, ça dépend, il faudrait nous fournir un périmètre, puis on pourrait vous le dire.

2220 **MME ADÈLE HÉBERT:**

Vous avez présenté...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2225 Je vais demander de répondre... Madame Hébert, ce que je comprends, c'est que la Ville va vérifier, si vous voulez, dans un certain périmètre combien il y a de personnes, si c'est ça votre question. Si ce n'est pas ça votre question, je vous demanderais de la préciser.

2230 **MME ADÈLE HÉBERT:**

2235 Dans la présentation qui a été faite ici ce soir par la Ville de Montréal, on a parlé que c'était un secteur résidentiel jusqu'en 1890 mais que, depuis 1950, on avait des hôtels et toutes sortes d'établissements commerciaux, on a fait entendre, on a laissé entendre très clairement qu'il n'y avait plus de résidents dans le coin.

2240 Là, par les témoignages qu'on a eus ici ce soir, il y a beaucoup de résidents dans le coin et je pose la question aux gens qui ont préparé pour nous ce soir cette présentation de la Ville de Montréal, combien de résidents sont affectés ? Et on n'a pas immédiatement de réponse. Ce qui veut dire que la présentation ce soir a pris pour acquis que les résidents...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2245 Ça, c'est une présomption. Je vais m'adresser aux gens de la Ville, de l'arrondissement. Est-ce que vous êtes en mesure de savoir dans le périmètre, dans un certain périmètre, combien il y aurait de résidents ?

M. JEAN LABERGE:

2250 Quel est ce certain périmètre ? Oui, donnez-nous un périmètre, on va vous dire le nombre.

MME ADÈLE HÉBERT:

2255 Bien, je pense que si vous passez de Dr Penfield jusqu'à Stanley, que vous descendez jusqu'à de Maisonneuve, que vous retournez jusqu'à Simpson, puis que vous remontez jusqu'à Dr Penfield, parce que tous ces gens-là sont «impactés» par le trafic, par...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2260 Ça va. Alors, ce que je comprends, c'est que vous voudriez savoir le nombre de résidences qu'il y a dans ce périmètre ?

MME ADÈLE HÉBERT:

2265 Oui.

M. JEAN LABERGE:

2270 De résidences ou d'habitants ?

MME ADÈLE HÉBERT:

2275 D'habitants.

M. JEAN LABERGE:

De personnes.

2280 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Merci. Oui, Monsieur Lavallée ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2285 Madame Hébert, juste peut-être pour compléter un point de vue, effectivement il pourrait y avoir plus de résidents dans le quartier s'il y avait une tour comme au coin de Redpath ou plutôt Simpson et Sherbrooke. S'il y a 15 étages de résidents, il va y en avoir plus.

2290 On a déjà parlé avec les gens du Château là-dessus. Le projet du Musée, ce qu'il propose aussi au Château, c'est d'assurer aussi une forme de volume intéressant peut-être pour l'avenir de Sherbrooke et les résidents du Château et de l'avenue du Musée. Ce que je veux vous dire, il y a

2295 toutes sortes de possibilités pour le futur. Nous, on ne les connaît pas. Si un de ces jours, en passant, il y a eu des développeurs qui ont regardé cet espace-là pour y aller en hauteur et créer des complexes de condos, je ne suis pas certain que ce serait si intéressant que le projet du Musée que d'avoir une...

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2300 Monsieur Lavallée, je vais devoir vous arrêter parce que vous émettez une opinion à ce moment-ci et on va devoir réserver ça pour les citoyens le 8 mai.

M. PAUL LAVALLÉE:

2305 Merci.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2310 Merci, Madame Hébert. Je vais maintenant appeler monsieur Manuel Shacter. Excusez-moi, j'ai par mégarde appelé madame Hébert avant de vous appeler, Monsieur Shacter.

M. MANUEL SHACTER:

2315 Merci, Madame la Présidente.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2320 Merci. Bonsoir.

M. MANUEL SHACTER:

2325 Bonsoir. My question actually was asked and was answered but I want to put it in another way. I was happy to hear that avenue du Musée would not be closed, would be through, from Dr Penfield to Sherbrooke would be as it is, except the parking would be removed.

2330 Because if that is part of the consideration in this project, then certainly we have a lot of things to say about it, but if it's not part of the consideration, if that is being proposed in the future for some reason, we will be consulted, not a referendum, but we will be consulted and we will have a chance to present our views on that.

M. JEAN LABERGE:

2335

It is not part of this project.

M. MANUEL SHACTER:

2340 Is that correct?

M. JEAN LABERGE:

2345 Yes, that's correct.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Thank you. J'appelle maintenant madame Louise O'Sullivan.

2350 **MME LOUISE O'SULLIVAN:**

2355 Merci, Madame la Présidente. J'ai vécu avec un mari qui était handicapé et je viens d'entendre quelque chose qui me préoccupe. Si la rue est rétrécie et ça va être juste une voie pour une voiture, vous allez avoir des sérieux problèmes. Je pense que... la question que je vous pose, c'est que: When you have one access for handicapped people, you will have to, and I'm sure you have thought of the considerations that it will cause in terms of traffic. There are people, because I was the city councillor for the downtown area, people that receive guests, I live on Mountain Street, people who can't park on Mountain will go on Redpath or Simpson and they'll walk 2 or 3 blocks, but there will be a serious impact. I think that my question to you is:
2360 Handicapped people have a place in our society, but you have to take in consideration handicapped access. I would very strongly suggest that experts such as *Alter Ego* be involved in your study. Have you thought of involving people who are experts with handicapped people, be they in motor, handicapped wheel chairs or manual, because when you block traffic... I have accompanied my husband to the hospital and we stop traffic because you have to get through the
2365 door and then you have to get the accessory out.

So, have you taking it in consideration of involving community groups to help you with your access in and out of the Museum?

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2370 Monsieur Lavallée ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2375 Pour répondre à votre question, en fait, il y aurait deux accès pour les handicapés. C'est principalement par la galerie souterraine, comme on le fait déjà pour les pavillons Desmarais, Hornstein et Stewart. Donc, déjà, le traitement pour la circulation des handicapés est possible

même sans l'accès sur l'avenue du Musée. Ce qu'on propose de faire, c'est de donner un deuxième accès pour rendre service aux gens s'ils veulent passer par l'extérieur.

2380

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Oui. Parce que it's going to be very problematic for the people living on...

2385

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

This is a comment.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

2390

No, no, no, but my question is : Have you involved community groups ? And I think that if you haven't thought about it, it's going to be a serious issue for you. But the second question is: As a tax payer, what is the participation of the city, the province and the federal government? I'd like to know what is the participation is, financial participation. No one has talked about money.

2395

M. PAUL LAVALLÉE:

Le projet en gros, on parle de 40 millions. Pour l'achat, l'acquisition de l'Église et les travaux, donc, la restauration de l'Église, son enveloppe extérieure, son enveloppe intérieure, et les travaux de la nouvelle architecture, on parle au total de 26 millions. Et ce que fait le Musée dans ce projet-là, comme c'est un musée privée, même s'il est subventionné, on a aussi la responsabilité de créer un fonds capitalisé pour assurer les budgets de fonctionnement de 14 millions, ce qui fait 40 millions. Voilà.

2400

2405

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Mais la participation de la Ville et des...

M. PAUL LAVALLÉE:

2410

Pour le moment, la participation de la Ville se limiterait au futur - je dis au futur, ce n'est pas une réalité - aménagement du jardin de sculptures.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

2415

Uniquement ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2420

Voilà.

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Parfait. Et vous avez un chiffre ? Est-ce que la demande a été faite ?

2425

M. PAUL LAVALLÉE:

J'imagine entre 700 000 \$ et 1 million de dollars.

2430

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Qui viendrait de l'arrondissement ou de la ville-centre ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2435

Là, je n0e peux pas répondre à ça, c'est peut-être aux gens de...

MME LOUISE O'SULLIVAN:

2440

Mais j'aimerais la réponse. Si ça vient des gens du centre-ville uniquement ou si ça vient de la ville-centre ? Merci beaucoup, Madame la Présidente.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2445

Est-ce que Madame Champagne, vous êtes en mesure de répondre à cette question ?

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

2450

Non. On pourrait vous apporter un élément de réponse demain. Ce qu'on sait, c'est qu'on avait 13 millions du gouvernement fédéral, 13 millions du gouvernement provincial.

M. PAUL LAVALLÉE:

2455

Voilà. Et 14 millions...

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Et 14 millions du fonds capitalisé.

2460

M. PAUL LAVALLÉE:

Du secteur privé, voilà.

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

2465

Pour ce qui est de la question de la répartition-ville, vous voulez savoir la somme qui vient de l'arrondissement et la somme qui vient de la ville centrale ? On pourra donner réponse à cette question si vous avez la gentillesse de nous l'adresser demain.

2470

MME LOUISE O'SULLIVAN:

Merci. Pour connaître les différentes enveloppes. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2475

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci, Madame. La question est posée. Madame Champagne, je ne pense pas que la citoyenne va la reformuler demain, mais vous pouvez considérer qu'elle est posée ce soir et vous allez nous transmettre la réponse demain. J'appelle maintenant monsieur Claude Paulin, s'il vous plaît.

2480

M. CLAUDE PAULIN:

Je ne connais rien en architecture, dans tout ce domaine-là, mais j'ai consulté un type qui s'y connaît en urbanisme, puis il m'a dit : Ce qu'ils sont après faire là...

2485

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Monsieur Paulin...

2490

M. CLAUDE PAULIN:

La question est...

2495

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

...je vais devoir vous arrêter si c'est pour émettre un commentaire.

2500

M. CLAUDE PAULIN:

Non, je vais demander une question. Est-ce que vous avez fait une étude de bruit qui va être occasionné par le corridor, étant donné qu'il va y avoir un corridor assez étroit parce que vous approchez, et est-ce que vous avez étudié que le vent qui va s'engouffrer, genre canyon, qu'est-ce que ça va avoir comme effet, de bruit sur l'environnement ?

2505

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Ça, c'est une étude éolienne entre quel endroit et quel endroit ?

2510 **M. CLAUDE PAULIN:**

Entre le Château et la nouvelle structure.

2515 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

O.K. Monsieur...

M. CLAUDE PAULIN:

2520 Je veux dire que l'étroitesse, quand le vent va s'engouffrer là-dedans, on me dit que ça va faire le bruit d'un canyon. Avez-vous fait une étude pour savoir les effets que ça aura sur l'environnement, sur les gens qui vont dormir à côté de ça ?

2525 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Alors, je vais demander aux représentants du Musée de répondre à votre question. Est-ce qu'une telle étude qui...

2530 **M. PAUL LAVALLÉE:**

La réponse, c'est qu'il n'y a pas d'étude de faite, mais je pense qu'on devrait le considérer.

M. CLAUDE PAULIN:

2535 Est-ce que vous considérez la possibilité de faire une étude semblable ?

M. PAUL LAVALLÉE:

Tout à fait.

2540 **M. CLAUDE PAULIN:**

Merci.

2545 **M. PAUL LAVALLÉE:**

Merci.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2550

Merci, Monsieur Paulin. Je vais demander maintenant à monsieur Richard Yufe de s'approcher. Ah, il a quitté ? Est-ce qu'il y a d'autres citoyens qui ont d'autres questions ou qui voudraient revenir poser d'autres questions ? Non.

2555

Je vous remercie pour votre participation de ce soir. Dans notre cas, on a quand même des questions, mon collègue et moi, que nous voudrions adresser soit aux représentants du promoteur ou aux représentants de la Ville. Je vais laisser monsieur Archambault débiter.

M. YVES ARCHAMBAULT:

2560

Premièrement, je me réfère aux dispositions des secteurs et immeubles significatifs. C'est un secteur soumis à des critères. Comment est-ce que c'est appliqué ces critères-là ? Je regarde par exemple dans le document qui fait état, c'est le chapitre 8 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement, où on dit que c'est un secteur soumis à des critères AA et on parle notamment de couronnement et d'ouverture, et dans le cas du couronnement, les sigles apparaissent vis-à-vis de mansardes et de corniches, est-ce que c'est autorisé ou obligé ?

2565

M. JEAN LABERGE:

2570

Un secteur significatif à critères, ce ne sont pas des normes, donc, ça doit faire l'objet d'une évaluation et d'un jugement aussi. Alors, on fait l'analyse entre professionnels et, après, on soumet, on arrive avec des recommandations avec notre connaissance, notre science si on veut, et puis par la suite, on fait entériner ou des fois... pas rejeter, mais je veux dire... mais des fois, on nous dit qu'on n'a pas raison, mais enfin la plupart du temps, ça va bien, par dans ce cas-ci trois comités. Alors, il y a tellement de monde qui vont avoir leur mot à dire, je pense qu'on va arriver à des bons résultats.

2575

2580

M. YVES ARCHAMBAULT:

C'est la même chose au niveau de la verticalité des ouvertures, parce que le projet qui nous est présenté semble montrer un parti horizontal ?

2585

M. JEAN LABERGE:

C'est ça. Ce sont des critères et c'est des choses sur lesquelles on doit se baser, mais on n'a pas à s'y tenir à la lettre.

2590

M. YVES ARCHAMBAULT:

On peut déroger à ça ?

M. JEAN LABERGE:

2595

On peut déroger à ça selon notre jugement et notre expérience.

M. YVES ARCHAMBAULT:

2600

La même chose, c'est dans le projet de règlement, à l'article 14.2, je vous cite : *«Les caractéristiques architecturales de l'agrandissement de l'ancienne église doivent être compatibles avec les caractéristiques architecturales de ce bâtiment tout en tendant à former un ensemble architectural cohérent avec les deux autres bâtiments du Musée des Beaux-Arts et elles peuvent être d'expression contemporaine.»*

2605

Autrement dit, la compatibilité, notamment par exemple au niveau des matériaux, ça veut dire que c'est soit l'un, soit l'autre. Soit on...

M. JEAN LABERGE:

2610

Compatibilité ne veut pas dire identique non plus ; ça veut dire que ça aussi, ça doit faire l'objet d'une évaluation.

M. YVES ARCHAMBAULT:

2615

Mais on est toujours au niveau de critères ?

M. JEAN LABERGE:

2620

Oui. Oui, c'est un critère aussi.

M. YVES ARCHAMBAULT:

2625

Selon votre définition.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2630

Pendant que mon collègue consulte ses notes, moi je voudrais clarifier un aspect. Parce que pendant vos présentations respectives, il semble avoir eu une contradiction sur la question du tunnel et sur la question des jardins de sculptures ?

M. JEAN LABERGE:

2635

Oui, c'est vrai.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Alors je voudrais qu'on le précise pour les fins des notes sténographiques, s'il vous plaît.

2640

M. JEAN LABERGE:

Oui. Bon. C'est que le tunnel n'est pas compris dans le règlement. Le Musée projette de le faire, mais ça va se faire sur le domaine public. Puis peut-être que Sylvie pourrait compléter parce que le domaine public, elle est plus familière.

2645

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

C'est-à-dire que c'est une procédure administrative où le requérant va demander d'occuper le domaine public en tréfonds et donc de faire un lien entre les deux bâtiments. Donc, il doit nous déposer des plans d'arpentage, également une étude d'ingénieur pour nous montrer comment le lien va se faire, en quel matériau, c'est quoi les... toute la question de la capacité de ce tunnel et tout ça, et nous, on envoie à nos ingénieurs une évaluation de ces rapports-là. Ensuite, c'est un contrat qu'il y a entre la Ville et le Musée pour autoriser l'occupation du domaine public en tréfonds et, à ce moment-là, effectivement, c'est un contrat. Donc, il y a un prix à payer à ça, que le Musée doit payer tant par année pour occuper le domaine public de la ville en tréfonds. C'est des choses communes qui se font comme le Musée l'a déjà négocié avec nous pour ses autres tunnels.

2650

2655

2660

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci. Et pour ce qui est du jardin des sculptures, là aussi seulement préciser.

2665

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Oui. Le jardin des sculptures fait partie d'un plan de réaménagement du quartier du Musée. Donc, demain, je vais aller aux nouvelles sur l'état d'avancement de ce plan-là et également s'il y a un échéancier de prévu et également, c'est certain que les résidents vont être consultés relativement au plan d'aménagement du Quartier des Musées. Ça, c'est évident.

2670

Mais comme je l'ai dit, ce ne sera pas un processus référendaire puisque ce n'est pas une modification à la réglementation, mais il y aura une séance d'information publique relativement à ça. Je vais vous fournir les réponses relativement à ces trois aspects demain.

2675

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Parfait, merci.

2680

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Ou dans les prochains jours.

2685

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci.

M. YVES ARCHAMBAULT:

2690

Dernière question. Pour ce qui est du jardin du Musée, même si le projet ne fait pas partie, il a été présenté quand même, donc, on ne peut pas vraiment l'ignorer, est-ce que même s'il n'en fait pas partie, est-ce qu'il y a eu des discussions entre la Ville et le Musée pour connaître les thématiques ?

2695

Puisqu'il s'agit d'un jardin de sculptures, si on est sur la voie publique, est-ce que la Ville ferait une contrepartie... puisque la Ville loue son tréfonds au Musée des Beaux-Arts pour son tunnel, est-ce que le Musée des Beaux-Arts pourrait louer à la Ville ses sculptures qu'ils installeraient sur le domaine public autrement dit?

2700

M. PAUL LAVALLÉE :

Si ça génère des revenus pour le Musée, on peut toujours louer les sculptures.

2705

MME SYLVIE CHAMPAGNE:

Quand le Musée va occuper le domaine public en mettant des sculptures sur le domaine public, on verra comment ce sera géré administrativement à ce moment-là. Mais, comme je vous dis, c'est un choix des architectes du Musée d'avoir inclus à même leur présentation de leur plan l'aménagement de ce jardin-là. Il ne fait pas partie du projet de règlement. C'est certain qu'on ne peut pas s'avancer ce soir pour vous dire si la Ville entend négocier des argents avec le Musée ou quoi que ce soit.

2710

Comme je vous l'ai dit, ça ne fait pas partie du projet de règlement ce soir, ça va être étudié ultérieurement dans le cadre du réaménagement de l'ensemble du Quartier du Musée. Ça fait partie d'une problématique pour l'ensemble du Quartier du Musée. Ça ne se fait pas juste pour la rue du Musée, ça va se faire pour un secteur au complet. Ça fera l'objet de séances d'information, puis on vous reviendra s'il y a un échéancier de fixé. Ça se peut que ce soit un projet à l'étude, qu'il n'y ait pas d'échéancier de fixé, je ne le sais pas. Je ne peux pas vous donner d'information que je n'ai pas et je vais vous la fournir dans les prochains jours.

2715

2720

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Merci.

2725 **M. YVES ARCHAMBAULT:**

2730 Dans l'article 128 du règlement d'arrondissement «*sur un terrain où est érigé un bâtiment ou un ensemble de bâtiments désignés comme immeubles significatifs, etc., les travaux doivent tendre à respecter les critères suivants...*», donc, encore une fois, critères, c'est uniquement indicatif, ce n'est pas coercitif. Parce que le respect du mode d'implantation existant, et là, je me réfère à une note du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme qui avait souligné qu'au niveau du mode d'implantation, ils ne comprenaient pas pourquoi dans le projet, on s'avancait.

2735 **M. JEAN LABERGE:**

C'est aussi un critère, effectivement... enfin, nous à l'interne, on n'avait pas jugé ça problématique. Le Comité d'architecture et d'urbanisme effectivement l'a relevé. Mais on n'en a pas tenu compte pour le moment. S'il y a une insistance, on pourra peut-être le faire dans le futur, oui.

2740

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2745 Je voulais peut-être quant à moi revenir sur la question de la commémoration de l'école du dimanche. Est-ce que le Musée ou la Ville, je crois que c'est le Musée, est-ce qu'il y a une proposition à cet effet pour commémorer cette vocation du passé ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2750 Le Musée a déjà fait plus que ça. C'est un engagement avec la communauté de l'église, non seulement sur le *Sunday School*, mais aussi sur l'historique de cette église à l'intérieur du projet.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

2755 Parfait. Voilà, ça complète notre première audience, la première partie de notre audience publique. Je vous demanderais donc de ne pas oublier la date du 4 mai si vous avez l'intention de formuler des commentaires, qu'ils soient par écrit ou verbaux.

2760 Je vous remercie de votre patience, de votre participation de ce soir. Tous les documents auxquels on a référé ce soir seront versés sur le site internet, seront également accessible ici à l'Office, au bureau de l'arrondissement, également au greffe de la Ville.

Les questions que vous avez posées ce soir, nous devrions obtenir les réponses demain ou cette semaine. Ce que je voulais vérifier avec les représentants du Musée et de la Ville aussi,

2765 c'est pour les études qu'on a demandées, est-ce que vous avez l'intention de déposer ces études avant le 8 mai ?

M. PAUL LAVALLÉE:

2770 Sur l'étude éolienne, on peut traiter ça ; sur l'étude d'ensoleillement, c'est déjà en marche.

MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:

Oui.

2775 **M. PAUL LAVALLÉE:**

Je ne crois pas que pour le Musée, il soit nécessaire de faire une étude de circulation puisque le projet n'est pas sur la table actuellement.

2780 **MME HÉLÈNE LAUZON, présidente:**

Ça va. Voilà. Donc, merci à tous et au plaisir de vous revoir le 8 mai. Merci.

2785

2790

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2795

LOUISE PHILIBERT, s.o.